

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **116 (1980)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2

1172

Montreux, le 11 janvier 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo R. Grob (tous droits réservés).

ÉDITORIAL	
A l'aube d'une nouvelle décennie	34
RUBRIQUE ROMANDE	
Comité central	35
Tribune libre	36
Chronique du groupe de réflexion	36
Dix ans d'éducation permanente	37
SLV	37
VAUD	
Rappel	38
Semaine de 5 jours	38
AVEPS	38
Congrès	39
Appui	39
GENÈVE	
Pédagogie et finances	39
Au dernier rang	40
Essaimage	41
Prix	42
Imposition	43
Traitements	43
NEUCHÂTEL	
Assemblée générale	44
JURA	
Assemblée des délégués	45
Comité central	46
Ceux qui nous font du tort	46
Commission pédagogique	46
Enseignement ménager	47
Renchérissement	48
Assistance juridique	48
AJEPS	48
Enseignants à temps partiel	48
JURA BERNOIS	
Comité central	48
Centre de perfectionnement	50
FRIBOURG	
Assemblée des délégués	51
Remerciements	52
VALAIS	
Programme de français	52
DIVERS	
Mathématique	54
Table des matières 1979	53

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros
impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex,
1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Plan-
ches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques
postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.— ; étranger Fr. 55.—.

EDITORIAL

A l'aube d'une nouvelle décennie

Ce premier numéro du Bulletin 1980 vous retrouvera tous à la tâche après la pause des fêtes de fin d'année. Si ce passage d'un an à l'autre est l'occasion de vous présenter nos vœux, c'est aussi le prétexte à brosser un rapide tableau de cette dernière décennie et d'esquisser, prudemment, ce que pourraient être les années 80, sur le plan scolaire au moins.

Les années 70, ce sont d'abord les premières réalisations concrètes de la coordination romande: concordat sur le début de l'année scolaire en automne et application dans les classes primaires des nouveaux programmes de mathématique, de connaissance de l'environnement, d'activités créatrices et dans une moindre mesure d'éducation musicale. C'est aussi, durant la première moitié de cette décennie, un mouvement indiscutable de renouveau pédagogique commencé dans l'enthousiasme de la haute conjoncture et poursuivi durant ces cinq dernières années au travers de difficultés grandissantes: problèmes financiers, incompatibilité de certaines structures cantonales trop différentes, essoufflement face au poids de la nouveauté. C'est encore, sur le plan SPR, la restructuration de notre association faîtière en parallèle avec le déplacement, vers la Romandie, de certains centres de décision en matière scolaire.

Quelle sera l'évolution de ces différentes composantes de l'école ces dix prochaines années? Nul ne saurait, aujourd'hui, s'aventurer à en prédire les détails avec certitude. On peut toutefois admettre que le mouvement de rénovation se poursuivra, plus lentement, plus précautionneusement que par le passé. Les années 80 seront certainement marquées par l'introduction du programme romand de français et par l'apprentissage précoce de l'allemand. L'effort principalement consenti par l'école primaire devrait déboucher sur une meilleure prise en compte de ces innovations par l'école secondaire du degré inférieur. Sur le plan interne, c'est vers une représentativité renforcée et une meilleure cohésion que doit tendre la SPR pour défendre principes et revendications qui se font jour depuis quelques années: amélioration du statut de l'enseignant, introduction d'innovations facilitantes, pondération des programmes, amélioration des procédures d'orientation des élèves, etc.

Dix ans... que d'eau sous les ponts de la Romandie! Puissiez-vous aborder cette nouvelle décennie avec enthousiasme, confiance et courage. Trois qualités qui seront nécessaires pour vivre et assumer les bons comme les mauvais moments qu'elle ne manquera pas de nous réserver!

F. Bourquin

Comité central SPR

Vendredi 14 décembre 1979

CESSATION(S) D'ACTIVITÉS

Les commissions d'examen en Education musicale, Mathématique 5-6 (développement), Mathématique 1 P (2^e édition), le comité de rédaction de math. 1 P (2^e édition), les membres du groupe de travail «Moyens d'enseignement pour l'étude du français 1P - 4P» ont terminé leurs travaux selon le mandat qu'ils avaient reçu.

CONGRÈS DE LA CMOPE 1982

Environ 30 travaux de classes romandes ont été envoyés dans les délais. Le CC donne son accord de principe à la présentation du film qui nous est soumise:

titre: La Suisse vue par les enfants;

producteur: TV + Cinéma Filmproduktion ZV (M. Höhn);

financement: par le producteur (TV, DIP ou autres);

durée: 45 minutes; **«première»:** séance d'ouverture du Congrès;

«scénario»: le film fera apparaître la diversité suisse:

- au plan géographique;
- au plan linguistique;
- au plan économique.

La vie des enfants: elle sera présentée sous 5 aspects: la famille, l'école, les loisirs, la nature, l'environnement (le quartier, la commune, etc.).

Ceci au travers de 3 groupes d'âge: 6-9 ans; 10-12 ans; 14-16 ans. Le tournage aura lieu au printemps et en hiver.

Organisation: Le réalisateur passe par le SLV et la SPR pour les demandes de filmer (DIP, commissions scolaires, etc.).

FORMACO

Après de nombreuses et fructueuses trac-tations le terrain du Pâquier a été racheté par la commune du... Pâquier. Il n'y aura pas de perte financière pour les divers par-tenaires.

PUBLIC RELATIONS

Le président de la SPR a eu l'occasion d'assister dernièrement à plusieurs assem-blées de district et assemblées des délégués

cantonales. Il rappelle que son cahier des charges mentionne cette prestation de la SPR pour ses associations membres.

TVB ET REBROUSSE-POIL

La SPR n'est pas engagée dans l'action commune menée récemment par ces deux journaux «indépendants».

COROF

(Commission romande d'observation du français)

Cette commission a reçu un mandat rela-tivement précis: établir la «praticabilité» de l'introduction des méthodes et moyens d'enseignement du français «nouveau» dans les classes.

Chaque canton devrait disposer d'une commission cantonale d'observation du français et une coordination-synthèse devrait se faire ensuite au niveau romand.

Plan d'étude, méthodologie, moyens d'enseignements **doivent** pouvoir être modifiés. Le programme cadre réalisé par l'IRDPA doit encore «subir» une prise de température cantonale. Son adoption déterminera les travaux de COROF. Nos deux délégués demandent qu'un soin parti-culier soit accordé aux futures séances de préparation de COROF.

RELATIONS PARENTS - ÉCOLE

Un document de réflexion inspiré par la résolution N° 25 votée au dernier Congrès de la SPR à Fribourg «Les relations entre les enseignants et les parents seront intensi-fiées sans que leurs modalités soient im-po-sées: l'autonomie de l'enseignant doit être respectée» est soumis au CC. Le débat est sensé donner quelque documentation à notre collègue chargée de participer à une prochaine émission à la Radio romande.

PROJET SIPRI

Faisant suite aux premiers balbutiements de septembre 1976, puis de mai 1977, la séance de septembre 1979, l'exposé de M. J.-P. Salamin, directeur romand du projet SIPRI (Examen de la situation de l'école

primaire) apporte un complément d'infor-mation aux membres du CC qui ont certai-nement tous lu les pages jaunes de l'«Edu-cateur» N° 35 (numéro commun SLV-SPR).

Quelques précisions:

- le projet dans sa forme actuelle émane conjointement de la Commission péda-gogique de la CDIP et de la CASE (Conférence des associations suisses d'enseignants, aussi connue sous le sigle KOSLO);
- les 4 ensembles d'études (Objectifs d'enseignements de l'école primaire; Fonction et formes de l'évaluation des élèves; Transition entre le préscolaire et le primaire; Ecole et famille) seront à l'ordre du jour des travaux dans **chaque** région linguistique de notre pays;
- on insistera beaucoup sur les **liaisons** entre les divers groupes de travail qui traiteront les objets cités ci-dessus;
- il est prévisible que la Romandie inflé-chira fortement l'ensemble 2; l'IRDPA a déjà lancé ses travaux sur ce thème;
- les responsables administratifs de SIPRI au niveau cantonal sont désignés; rap-pelons qu'ils joueront le rôle de boîte aux lettres coordinatrice au plan canto-nal;
- la SPR a émis quelques réserves quant à l'ensemble 4: nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des options prises au moment des votations des résolutions du dernier Congrès de la SPR 1978.

TOUR D'HORIZON ROMAND

VD - L'Association des parents d'élèves a lancé une initiative en faveur de la semaine de cinq jours, avec l'appui de la SPV. Il s'agit en quelque sorte d'un son-dage d'opinion tant dans les milieux d'enseignants que parmi l'opinion publi-que.

La SPV attend sereinement 1980 et ses réformes des structures scolaires. Le statut horaire des maîtres primaires sera égale-ment revu. L'Association des fonctionnai-res de l'Etat de Vaud négocie avec le Dépar-tement des finances une revalorisation des traitements des instituteurs. La forme pyra-midale est souhaitée.

JU - Le SEJ est préoccupé par les problè-mes du chômage des enseignants. Le SEJ et la SPR verront vraisemblablement leurs relations s'intensifier en 1980.

JURA BERNOIS - Le problème des ré-élections d'enseignants est au premier plan des préoccupations de la SEJB. C'est elle qui intervient dans un premier temps;

en cas d'insuccès ou d'insatisfaction le SEB entre en action.

Le groupe VPOD enseignants biennois, assez indépendant de la section cantonale de la VPOD avec laquelle la SEB entretient par ailleurs de bonnes relations semble lui aussi se préoccuper, à sa manière de ce problème.

La SEJB se préoccupe de l'âge de la retraite; un groupe d'étude tente de recenser les besoins futurs en enseignants pour le sud du Jura. L'AMEP (Association des maîtres de l'enseignement professionnel) souhaite une intensification des échanges d'informations entre les deux associations.

NE - Un résumé de la situation neuchâteloise est brossé par un délégué neuchâtelois au CC, le président étant absent.

FR - Le comité doit se restructurer ainsi que la SPF.

VS - A l'étude, le budget de la SPVal., la campagne de sensibilisation au français organisée par le DIP valaisan, la semaine de cinq jours pour les écoliers assortie d'un projet de vacances différenciées pour les maîtres...

Samedi 15 décembre

COMMISSION EP SPR

Le bureau de la commission assiste dès 10 heures à notre séance. Alexandre Hof, président de la commission, dans son préambule, rappelle que les options prises au Congrès de La Chaux-de-Fonds ont gardé toute leur actualité. Un bref rappel des diverses réalisations concrètes de la commission et des commissions cantonales, entre autres le succès du délégué neuchâtelois quant à ses démarches visant à une ouverture de l'Université aux instituteurs et jardinières d'enfants. Tous les cantons romands disposent maintenant d'une commission cantonale s'occupant d'éducation permanente.

Le rythme des réunions de la commission romande provoque des distorsions dans le temps: certains sujets soudainement urgents ne peuvent être abordés suffisamment rapidement par la commission.

Un projet de cours de perfectionnement semestriel (15 à 17 semaines) une sorte de période de réoxygénation pour l'enseignant est à l'étude dans le Jura bernois. Le CC montre un grand intérêt pour ce projet, bien plus favorable à maints aspects qu'un perfectionnement dispersé dans le temps... Idée à suivre.

Tout malentendu (?) entre la commission et les membres du CC romand paraît éliminé pour longtemps. Une meilleure circulation des informations rendra encore plus transparente la collaboration entre ces deux organes.

J.-P. Buri

TRIBUNE LIBRE

A propos de Temps présent

(Télévision romande, jeudi 22 novembre 1979)

A Vous, Monsieur le Retraité
qui avez eu l'honneur
des premiers centimètres de pellicule.

Bonjour, je me présente: Germain Thierin, instituteur retraité à Bussy/(FR).

Etiez-vous de mauvaise humeur le jour où l'on vous a interviewé? Aviez-vous mangé du tigre... ou du rhinocéros? Quelqu'un vous a exacerbé? Avez-vous avalé de l'eau de Javel?

Toujours est-il que vous n'avez pas été gentil du tout avec la jeune génération d'enseignants. Ni avec les retraités car vous en avez donné une bien vilaine image.

Avez-vous parlé en connaissance de cause? Je ne le pense pas. Ce que vous avez dit m'a fait beaucoup souffrir, car lorsque je suis arrivé dans mon premier poste en 1938, j'ai été douloureusement meurtri par un collègue retraité, de votre trempe.

Ce que vous avez avancé dit assez bien que vous n'avez guère aimé la jeunesse, donc les enfants.

Pardonnez-moi, cher Monsieur, mais en salissant les autres, vous vous êtes sali vous-même.

Pédagogiquement vôtre: g. th.

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Dominants — Dominés

De la réalité d'un cliché

A J.H.

Les humains ne se laissent pas facilement enfermer dans des catégories bien définies. Vouloir les classer aboutit le plus souvent à une typologie simpliste. Je ne m'y risquerais donc pas, si ne ressurgissait, calquée sur l'observation des sociétés animales, l'opposition dominants-dominés qui fonderait l'ordre naturel; on voit tout de suite les conséquences pédagogiques de telles théories.

Cela ne me paraît pas si simple et, s'il est vrai que nous avons tous pu observer dans nos classes des enfants à tendances dominatrices et des élèves prêts à subir toutes sortes d'influences, il y a aussi ceux qui ne s'en laissent pas conter et ils sont peut-être les plus nombreux.

C'est vrai aussi que, sans la maîtrise de l'enseignant, certains élèves auraient tôt fait de prendre le pouvoir et d'imposer leur loi aux autres membres du groupe; chacun a pu observer des phénomènes significatifs à cet égard, ce qui incite à penser que les premières étapes d'une éducation à l'autonomie requièrent beaucoup de doigté et de prudence.

Admettons donc l'opposition, mais constatons alors qu'il y a au moins deux types de «dominants»: d'abord ceux qui se manifestent de manière spectaculaire et que j'appellerais les dominants agressifs; ceux, ensuite, plus discrets, qu'on pourrait nommer les dominants apaisants.

Il n'est guère besoin de décrire les comportements des premiers: turbulents, bagarreurs, ils occupent le devant de la scène, accaparent le droit de parole; il s'en trouve bien deux ou trois dans chaque classe; ce sont généralement, je dois le constater, des garçons.

Utilisant d'autres moyens, les meneurs du second type sont beaucoup plus difficiles à repérer: ils offrent leurs compétences, partagent volontiers, savent écouter, drainent les sympathies par l'intérêt que suscitent leurs activités; ils surmontent les difficultés de relation, non pas par la force ou la menace, mais par leur sens de l'organisation. Leur comportement n'est pas immédiatement perçu en tant que comportement dominateur; on observera pourtant une influence et un ascendant évidents sur certains enfants alors même que la volonté de dominer n'existe pas.

L'école primaire, ou plutôt l'instituteur, l'institutrice, par l'encadrement éducatif qu'ils offrent à leurs élèves, assurent la coexistence de tous ces tempéraments; ils limitent l'influence des agressifs, favorisent l'action des meneurs pacifiques. Ils sont sensibles, dans la mesure du possible, à l'épanouissement des uns et des autres et entretiennent un climat de communication réelle. Ce n'est que

normal: l'école primaire se doit d'être au service de tous, comme devrait l'être toute l'école obligatoire. Ce n'est pourtant pas facile, tant est répandue l'opinion que les «forts» le sont par nature et qu'il convient de laisser parler cette dernière.

Cette opinion explique la tolérance (quand il ne s'agit pas d'encouragement) manifestée fréquemment à l'égard de la domination de certains garçons bien que d'autres, filles ou garçons, par les comportements qu'ils sont amenés à adopter, jouent un rôle incontestablement positif dans nos classes, développant une intelligence qui ne se traduit pas seulement par des notes généralement supérieures.

La désagrégation trop fréquente du cadre éducatif dans les degrés supérieurs de l'enseignement, la priorité accordée précisément à l'enseignement et aux acquisitions redonnent cours prématurément au libre jeu des influences; la libre concurrence des caractères n'a pas que des conséquences favorables et la lutte pour la survie, ou plutôt la compétition, corollaire de cet autre cliché aberrant dans une société en quête de civilisation, conduit à l'étouffement des attitudes conciliantes, des influences coopératives.

Ce n'est que de cette manière que je peux m'expliquer la régression trop fréquemment proclamée, rarement sérieusement vérifiée, des filles dans les degrés supérieurs de la scolarité.

Certes d'autres facteurs, également culturels, permettront d'expliquer la pseudo-supériorité de certaines catégories d'hommes dans les domaines les plus divers.

Il serait temps de réfléchir aux types de rapports entre les êtres et de choisir ceux que nous entendons privilégier. Il serait temps qu'en ce domaine également, s'établisse un peu de cohérence entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire; la coordination, c'est peut-être aussi décider si nous voulons tendre vers la coopération ou au contraire laisser, par un esprit entretenu de compétition, le champ libre aux dominants agressifs.

La SPR, en d'autres termes, a déjà proclamé son choix.

R. G.

Au lecteur qui s'intéresse à ce type de problème, je me permets de recommander a) deux livres: «Sa Majesté-des-Mouches», roman de W. Golding; «La loi naturelle», essai de R. Ardrey et b) une émission de TV: «De la guêpe à l'homme», cassette disponible au TVCP de Genève.

Dix ans d'éducation permanente des enseignants (I)

Dix ans après le Congrès de La Chaux-de-Fonds consacré à l'Education permanente des enseignants, nous souhaitons, par une chronique régulière, actualiser quelques idées qui ont, ces dernières années, orienté notre action et amené un certain nombre de réalisations en Suisse romande.

Dix ans de lutte pour une éducation permanente des enseignants qui coïncident avec 10 ans de lutte pour une Ecole romande. Il n'est donc pas étonnant que pour beaucoup, éducation permanente soit synonyme de recyclage.

Il est par conséquent utile de répéter, une fois de plus, que l'éducation permanente est un concept beaucoup plus large qui comprend, certes, la mise à jour des connaissances des enseignants, mais qui, sur-

tout, voudrait que l'on prenne en compte toutes les possibilités d'assurer leur équilibre et leur enrichissement personnel.

Trop souvent, en effet, les événements, l'introduction successive des nouveaux plans d'études notamment, ont conduit les départements de l'instruction publique à parer au plus pressé, c'est-à-dire à la mise sur pied de cours dont l'objectif n'était pas une plus grande autonomie professionnelle de l'enseignant, mais une actualisation de ses savoirs.

Ce n'est que peu à peu que l'on comprend, hélas pas toujours et partout, que l'enseignant n'est pas une machine que l'on peut programmer en vue de tâches nouvelles dans une discipline donnée. Ce n'est que petit à petit que s'impose l'idée que l'ensei-

gnant doit être associé personnellement et activement à la recherche d'une nouvelle pédagogie et qu'il ne sert pas à grand-chose de vouloir lui faire ingurgiter des savoirs élaborés et prédigérés par d'autres, auraient-ils passé par l'université.

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'évaluation qui permette d'affirmer que telle ou telle méthode de perfectionnement est plus efficace qu'une autre; on peut cependant affirmer que l'évolution que nous pouvons constater en dix ans de recyclages, est due en grande partie à l'affirmation de plus en plus marquée des enseignants qui entendent assumer volontairement et de manière autonome leur formation continue; la part des autorités scolaires consiste essentiellement à leur offrir des possibilités multiples et souples de perfectionnement.

Tenir compte des besoins et des conditions de travail est indispensable si l'on veut vraiment promouvoir un enseignement renouvelé, qu'il s'agisse de mathématique, de français, d'environnement; à plus forte raison si l'on entend encourager une pédagogie nouvelle.

Le perfectionnement du corps enseignant est par essence une affaire à gérer en coresponsabilité.

*La commission romande
d'éducation permanente*

(A suivre)

SLV

(Association des enseignants
de Suisse alémanique)

PRISE DE POSITION CONCERNANT LA COORDINATION SCOLAIRE

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS du SLV réunie à Lucerne les 24 et 25 novembre 1979 a approuvé la résolution suivante:

«Les délégués soutiennent la thèse de la coordination du début de l'année scolaire et saluent tous les efforts qui, au plan politique, conduiront à l'élaboration d'une solution commune à l'échelle helvétique.

»Les délégués accordent la préférence à une réglementation obtenue par voie de concordat.

»Ils sont convaincus que les difficultés actuelles consécutives aux situations différentes selon les cantons seront bientôt surmontées, ceci pour le bien des élèves.

»Ils approuvent toute démarche entreprise dans le sens d'une coordination globale du début de l'année scolaire en Suisse.»

(Traduction libre J.-P. B.)

Rappel

Démissions

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

- toute démission de membre actif est à adresser **par écrit au secrétariat général** ;
- elle doit être présentée **au moins trois mois à l'avance** ;
- elle n'est accordée que pour **le 30 juin ou le 31 décembre**.

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

Sur demande, en tout temps, le secrétariat vous rappellera le montant de votre contribution et vous fera parvenir un bulletin de versement.

Les **membres associés non abonnés à l'« Educateur »** recevront prochainement un bulletin de versement pour s'acquitter de leur contribution.

« Educateur »

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

- membres actifs : inclus dans la cotisation ;
- membres associés : **Fr. 36.—** (prix de revient) ;
- membres honoraires : **Fr. 36.—** (prix de revient) ;
- retraités à la fois membres associés et honoraires : **Fr. 18.—** pour l'« Educateur » s'ajoutent aux Fr. 26.— de la cotisation de membre associé. Contribution totale : **Fr. 44.—**.

Si l'« Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adressage.

Insistez auprès de vos collègues qui seraient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

Appartenance à une section

Les membres de la SPV sont affiliés à la section régionale de leur lieu de travail (statuts, art. 73). Si ce lieu de travail ne coïncide pas avec celui de domicile, vous êtes instamment prié de le préciser lors de chaque changement d'adresse ou en cas d'anomalie dans la convocation aux assemblées générales de section. Ainsi, seulement le secrétariat général pourra vous immatriculer dans la section adéquate lors de l'établissement des listes de membres.

Lorsque vous constatez, après un changement de domicile en particulier, que vous n'êtes pas convoqué aux activités de votre nouvelle section, annoncez-vous sans délai au président de cette dernière.

Changements d'adresse

Trop de membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

- de nous avertir immédiatement de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices par exemple). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;
- de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Secrétariat général SPV :
P. Nicod

Semaine de 5 jours

Le comité cantonal remercie tous les collègues qui appuient cette action.

Nous vous prions d'observer les points suivants :

- seules les personnes d'une même commune peuvent figurer sur une même liste ;
- veuillez envoyer dès que possible les feuilles signées à l'adresse suivante :
SEMAINE DE 5 JOURS, CASE POSTALE 12, 1844 VILLE-NEUVE.

Le comité d'initiative fera valider ces listes auprès des municipalités en temps utile.

G. Tauxe

AVEPS

SKI PRINTEMPS - SKI EXCURSIONS

OBJECTIF 4000

Dates : du lundi 31 mars 80 - samedi 5 avril 80.

Lieu : cabane Britannia/Saas-Fee.

Programme : Allalin (4027 m.) - Alphubel (4206 m.) - Fluchthorn (3790 m.) - Rimpflischhorn (4198 m.) - Traversée sur cabane Mont-Rose - Pointe-Dufour (4515 m.) - Descente à Zermatt.

Prix : Membres AVEPS : Fr. 410.—. Non-membres : Fr. 440.—. (Membres CAS réduction de Fr. 40.—.)

Ce prix comprend : honoraires du guide — la couche — petit déjeuner et le repas du soir — les transports.

En cas de conditions défavorables, ski sur les pistes de Felskinn, Langefluh, etc.

Renseignements et formules inscriptions auprès d'Olivier Correvon, sentier des Invuaries, 1530 Payerne, tél. 037/61 37 66.

COURS DE SKI ARTISTIQUE

Date : dimanche 27 janvier 1980.

Lieu : col des Mosses.

Ce cours est une initiation au ballet, pour débutants. Le prix du téléski, ainsi que le repas, sont à la charge des participants. (Environ Fr. 15.— à Fr. 20.—.)

Renseignements et inscriptions jusqu'au 17 janvier 1980 auprès de Cl. Alain Von Büren, ch. Contigny 30, 1007 Lausanne, tél. 021/28 54 58.

CONGRÈS SPV

7 juin 1980

CINÉMA MÉTROPOLE, LAUSANNE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SVP

7 mai 1980

Appui en 1979-1980

Suite à une demande du Comité cantonal, nous pouvons informer de ce qui suit :

- les maîtres de 6 sup 4 ont 2 fois 4 h. d'appui mathématique en 1979-1980;
- les maîtres de 6 sup 4 ont 2 fois 4 h. d'appui français en 1979-1980;
- l'appui aux maîtresses 2 P 1980-1981 est actuellement à l'étude.

Monique S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

GENÈVE

BUDGET DIP ET SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pédagogie et finances: un ménage difficile?

Le débat sur le budget de l'Etat a suscité de nombreux commentaires, vous les aurez lus dans la presse quotidienne. Il n'est cependant pas inutile de rappeler quelques points de notre activité qui touchent de près à ce problème.

Cheminement d'une revendication

Lorsque l'assemblée SPG donne mandat au comité de soumettre à l'autorité scolaire des revendications concernant l'emploi, qu'il s'agisse par exemple de :

- l'élargissement du contingent de candidats à l'entrée aux études pédagogiques,
- l'engagement de maîtres de disciplines spéciales (dessin, gym, musique, etc.),

plusieurs obstacles doivent être franchis avant que nous ayons quelque chance d'aboutir. C'est d'abord devant la direction de l'enseignement primaire que le dossier doit être défendu. Il passe ensuite en mains du Chef du département, avec incurSION la plupart du temps au Service administratif et financier et au secrétariat général. On doit à l'honnêteté de dire que les demandes de la SPG, étayées par des argu-

ments solides, pédagogiquement incontestables, reçoivent généralement une écoute attentive sur le plan des principes. Sur les incidences pratiques, on nous a souvent opposé des réticences d'ordre budgétaire. En admettant que nous nous soyions montrés convaincants, la partie n'est pas gagnée pour autant. Nos propositions sont incluses dans le projet de budget qui subira encore les aléas de la situation du moment, c'est-à-dire par les temps qui courent, souvent des coupes plus ou moins sombres.

A la grâce des dieux parlementaires

A ce stade, la suite des tractations n'est plus de notre ressort : c'est au Grand Conseil d'accepter, éplucher, amender, refuser les budgets des différents départements. La commission des finances du législatif — répartie en sous-commissions pour chacun des départements — étudie tous les comptes, examine par le menu les diverses prévisions financières et fait des propositions, remarques, etc., à l'intention du Grand Conseil. A titre indicatif, signalons que la sous-commission chargée d'étudier les chiffres du DIP a voué une attention toute particulière aux comptes des secteurs primaire

et secondaire, leur consacrant plusieurs séances, notamment à propos du personnel.

L'objet principal de la session de décembre de notre parlement a été le débat sur le budget de l'Etat, lequel a finalement été voté après bien des tiraillements de droite et de gauche.

Sait-on, parmi nos membres, qu'en définitive c'est le législatif qui décide de nos conditions de travail : par exemple augmentation des effectifs d'élèves par classe en cas de refus d'engagement de personnel, ou diminution des prestations de l'enseignement, etc. ?

Nous avons jugé utile pour une bonne appréciation des circonstances, de publier ci-dessous — volontairement sans commentaire — le texte de la motion déposée par 4 députés : M. Coutau (libéral), M. Baehler (vigilant), M^{me} Stüssi (radicale), M. Piccot (PDC). Par 38 voix contre 33, cette motion a été refusée et renvoyée à la commission des finances.

Finances et pédagogie feraient-elles mauvais ménage ? D'un côté nous avons une loi (LIP art. 4 et 5) qui est exigeante sur les prestations que l'instruction publique doit offrir à la population. De l'autre une bourse dont on tire les cordons...

Vos réflexions sont les bienvenues !

L. U.

Motion

sur le mode de fixation des effectifs
du corps enseignant primaire et secondaire

LE GRAND CONSEIL

considérant

- qu'il est actuellement dans l'impossibilité de se prononcer lors de l'examen du budget sur les décisions du Conseil d'Etat relatives à l'effectif des enseignants;
- que cet effectif revêt une grande importance quant à l'application de la politique pédagogique du Conseil d'Etat;
- que l'évolution de cet effectif provoque des conséquences financières substantielles;

invite le Conseil d'Etat

- à lui présenter, pour qu'il se prononce chaque année en temps utile, sur les propositions relatives au nombre des enseignants qu'il envisage d'engager pour la rentrée scolaire de l'automne;
- et à fonder ses propositions
 - sur l'évolution prévisible des effectifs d'élèves;
 - sur l'évolution des effectifs du corps enseignant (retraites, demandes de congé, démissions, titularisations, engagements en cours);
 - sur les modifications quantitatives qu'il entend apporter aux méthodes pédagogiques;
 - sur les conséquences financières qui découlent de ses propositions.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A plusieurs reprises au cours de l'examen du budget, ces dernières années, la sous-commission des finances chargée de se pencher sur la section 31, instruction publique, a éprouvé une certaine insatisfaction dans l'exercice de ses compétences lorsqu'il s'agissait pour elle de vérifier le bien-fondé des propositions du Conseil d'Etat en matière d'effectif du corps enseignant primaire et secondaire.

En effet, il existe un décalage dans le temps entre la date d'application du budget, qui se réfère à l'année civile, et celle où demeurent opérationnelles les décisions relatives à l'effectif du corps enseignant, qui nécessairement se réfèrent à la rentrée scolaire d'automne.

Ce décalage fait que

Les décisions relatives au nombre des postes d'enseignants à pourvoir pour assurer les rentrées sont prises par anticipation au début de l'été. Ces décisions sont donc exécutoires avant même que le budget de l'année suivante ne soit communiqué au Grand Conseil. Les postes d'enseignants prévus à partir de septembre préjugent donc les décisions relatives aux traitements à inscrire au budget de l'année suivante. Dans ces conditions, aucune modification ne peut plus être apportée à ce titre lors de l'examen

du budget par la commission, ou par le Grand Conseil, les enseignants ayant été engagés entre-temps.

Cette année, cette situation est devenue particulièrement frappante. En effet, en regard de la diminution, continue depuis trois ans, de l'effectif des élèves de l'enseignement primaire, l'effectif des enseignants, et en particulier celui des candidats aux études pédagogiques, enregistre une nouvelle augmentation, sensiblement plus prononcée même que les deux années précédentes. Quant à l'enseignement secondaire, le nombre des heures d'enseignement rémunérées augmente à un rythme deux fois plus élevé que celui de l'effectif des élèves.

La sous-commission n'a pu que prendre connaissance des motifs de ces évolutions divergentes et elle les a scrupuleusement reproduits dans son rapport sur le budget 1980. En revanche, elle n'a pas pu se prononcer sur le bien-fondé de ces motifs et encore moins présenter d'éventuelles propositions de modification.

S'il semble souhaitable que les postes de personnel nouveaux, introduits dans toutes les autres rubriques budgétaires puissent faire l'objet d'un examen attentif de la part du Grand Conseil, mais aussi de propositions de modification, on ne voit pas pour quelles raisons il en irait autrement des postes relatifs à l'effectif des enseignants, sous le seul prétexte que l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année civile.

Selon les indications obtenues en commission, il semble actuellement possible de prévoir, plusieurs années à l'avance, les effectifs probables d'élèves dans les divers degrés d'enseignement. Cette prévision très souhaitable reste pourtant approximative et les besoins ne peuvent être définitivement arrêtés qu'au cours du printemps précédant la rentrée scolaire d'automne. D'ailleurs ces prévisions ne peuvent tenir compte que des besoins purement quantitatifs (nombre d'élèves et nombre d'enseignants disponibles).

Au dernier rang

L'Etat manque d'argent; ce n'est pas nouveau. Je ne me souviens pas d'avoir entendu parler d'un exercice financier sans un déficit plus ou moins alarmant.

Les économies qu'il convient de réaliser s'inscrivent dans un refrain connu, connu des enseignants primaires tout au moins: l'école primaire a toujours été le secteur de l'enseignement pour lequel on a pu ou su limiter au maximum les dépenses; elle était de plus en plus le parent pauvre, le laissé-pour-compte de l'enseignement. Au dernier rang, en somme...

C'était devenu tellement évident que même le Conseil d'Etat, par la voix de son président d'alors, M. Donzé, proclamait solennellement à St-Pierre que cette situation devait être corrigée au plus vite:

L'enseignement primaire œuvrera dans trois directions. D'une part, il veillera à l'application progressive des nouveaux programmes romands, notamment en permettant aux maîtres de se recycler dans les meilleures con-

Or, d'autres éléments que ceux de nature purement quantitative peuvent entrer en ligne de compte: diminution du nombre d'élèves par classe, renforcement des appuis, création de disciplines spéciales, entraînant l'engagement d'enseignants supplémentaires, etc. Ces éléments, qui reflètent l'application de la politique pédagogique du Conseil d'Etat, exercent aussi une influence sur les effectifs du corps enseignant. Ils ne peuvent souvent être concrétisés qu'en fonction des circonstances qui précèdent immédiatement les décisions d'engagement du personnel correspondant.

Bien entendu ces décisions fondées sur les éléments tant quantitatifs que qualitatifs se traduisent par des crédits budgétaires correspondants. Mais ces crédits, pour les raisons évoquées plus haut, échappent actuellement à l'appréciation parlementaire, qui devrait s'exercer lors de l'examen du budget. Dès lors il a semblé souhaitable aux membres soussignés de la sous-commission des finances chargée de l'examen de la section 31 «instruction publique» de présenter la motion ci-dessus. Si le Grand Conseil l'adopte, il pourra à partir d'une proposition motivée, présentée en temps utile par le Conseil d'Etat, exercer chaque année sur les postes budgétaires correspondant au corps enseignant primaire et secondaire la même compétence que celle qu'il exerce effectivement à l'égard de tous les autres postes du budget. Se fondant sur les explications dûment fournies par le Conseil d'Etat, il sera en mesure d'apprécier en temps utile, le bien-fondé des propositions présentées, conformément au rôle qui revient au Parlement. Il se déterminera à partir de données précises, de nature tant quantitatives que qualitatives et en connaissance exacte des conséquences financières des décisions prises en matière de politique pédagogique.

C'est pour ces motifs que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver la présente motion.

ditions possibles et en offrant aux élèves les moyens d'enseignement appropriés. Il continuera les efforts entrepris durant ces dernières années en vue de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire dans les premiers degrés de l'école, particulièrement en évitant les doublages de classe par le soutien pédagogique aux élèves en difficulté. Convaincu de la prédominance de la qualité des enseignants dans toute réforme, il s'attachera, en collaboration avec les associations professionnelles, les études pédagogiques et la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, à rénover la formation des futurs maîtres et à mettre à la disposition de leurs aînés des moyens variés de perfectionnement.

Mémorial du Grand Conseil
46/19.12.1977, p. 5493.

Plusieurs partis avaient pris conscience de l'importance de l'enseignement primaire et s'étaient engagés à lui accorder une cer-

taîne priorité. Ainsi, on pouvait lire dans le «Genevois», organe du parti radical, les lignes suivantes :

L'amélioration qualitative souhaitée parallèlement aux revendications syndicales ne peut laisser indifférent. (...)

Si l'on veut que ce qui a été fait pour le cycle d'orientation puisse donner pleinement ses fruits, l'effort doit absolument porter maintenant sur les premiers degrés de la scolarité, et sur l'enseignement primaire en général, pour qu'au moins les différences ne s'aggravent pas: l'école doit contribuer à réduire les écarts plutôt qu'à les accentuer.

Tiré du Mémorial N° 4/20.1.1978, p. 370.

Le parti socialiste ne restait pas en arrière, et personne au Grand Conseil n'avait jugé opportun de discuter une résolution de la SPG :

L'enseignement primaire et infantin accueille plus de la moitié des élèves, mais il reçoit moins du quart du budget du département de l'instruction publique.

Je veux bien admettre qu'il n'était pas tellement question, dans toutes ces déclarations, de statut de l'instituteur. Mais pouvait-on sérieusement penser à une amélioration de l'enseignement sans, d'une certaine manière, se préoccuper des enseignants eux-mêmes et sans, dans une mesure certaine, consentir à des dépenses ?

Qu'en est-il deux ans après ?

Constatons une mauvaise volonté évidente du Conseil d'Etat à l'égard de nos revendications ou du moins une allergie sensible lorsqu'il s'agit de nos problèmes. Quelques exemples ?

L'aumône relevée dans ma précédente rubrique constitue la seule mesure d'allègement accordée alors que le gonflement de nos charges n'est pas contesté. Parallèlement, et cela ne choque personne, l'horaire de nos collègues secondaires diminue statutairement avec les années de service.

L'année d'étude de congé est en vigueur depuis bientôt 10 ans dans l'enseignement secondaire. Que je sache, ce problème n'est toujours pas réglé pour nous ; du moins n'ai-je vu circuler aucune information à cet égard dans nos écoles.

Nous avons pensé, à la fin de l'évaluation des fonctions, honorable de ne pas négocier certaines disparités en termes d'argent, mais de discuter de nos conditions de travail. Nous avons tort, car de nos conditions de travail personne ne veut discuter sérieusement.

Un maître de dessin, de gymnastique, de travaux manuels vient-il dans nos classes ? Nous sommes obligés d'assister à sa leçon ; c'est, dit-on, du perfectionnement !...

Comment devons-nous interpréter le million qui vient d'être retranché du budget remplacement de l'enseignement primaire ? Chacun reconnaît l'importance de nos recyclages et de notre perfectionnement ; nous y avons consacré de nombreuses études et nos demandes n'ont été que très partiellement satisfaites. Un million ou presque en moins ! Comme nous ne sommes pas maîtres de nos maladies, c'est donc bien au détriment de notre perfectionnement que l'on fait des économies.

Amélioration de l'enseignement. Le Grand Conseil l'a voulue. Le Conseil d'Etat avait proclamé la même volonté.

Sommes-nous prêts, chers collègues, à poursuivre un jeu que nous avons voulu, certes, mais dont nous n'avions pas compris qu'il comportait une part de duperie ? Nous ne sommes pas considérés, il faut maintenant le savoir, en tant que partenaires en dépit de tout ce qu'on veut bien nous dire ! Et nous aurons l'occasion d'en reparler à propos de l'« intérêt » que manifeste le Grand Conseil pour notre profession.

On nous dira : « Et la diminution des effectifs d'élèves ? Et le soutien ? Et les enseignants complémentaires ? » Parlons-en ! Le fait d'avoir moins d'élèves signifie-t-il moins de travail ? La baisse des effectifs a conduit à une amélioration de nos prestations : nous pouvons mieux individualiser,

mettre en place le travail en groupes, apporter un soutien aux élèves en difficulté. Cela est-il synonyme de moins de travail ? Certains le diront. D'autres, les plus nombreux certainement, constateront avec moi que si notre travail est devenu plus intelligent, donc plus attrayant, il n'en est pas devenu pour autant plus facile, moins fatigant, au contraire. Je ferai remarquer, de surcroît, que la diminution des effectifs n'a pas conduit à une augmentation de postes ; on en a maintenu à peu près le nombre ; c'est mieux que rien si l'on tient compte des velléités de certains députés qui auraient voulu fermer 20 classes par année ou suspendre les Etudes pédagogiques pendant un certain temps. C'est bien, mais qu'on ne nous dise pas que nous sommes, nous, les bénéficiaires. Les enfants, oui. Pas nous !

La même constatation peut être faite à propos du soutien et de l'enseignant complémentaire.

L'enseignement a été amélioré, soit ! Le statut de l'enseignant primaire, s'il a changé, l'a fait dans le sens d'une détérioration. Qu'on fasse certaines comparaisons !

Nous y reviendrons.

R. Grob, du groupe de réflexion

Tentative d'essaimage du Comité SPG

21-22-23-25 JANVIER 1980

Tous les correspondants d'écoles ont reçu ou vont recevoir incessamment les informations relatives à ce premier essaimage. Vous trouverez ci-dessous la composition des groupes, les rendez-vous (jour et lieu) et les noms des membres du comité présents aux diverses rencontres. S'il y a une difficulté, n'hésitez pas à téléphoner au secrétariat (tél. 29 26 60). Encore un mot : si vous êtes indisponible au jour prévu, faites-vous remplacer !

Rendez-vous à tous, aux dates prévues, autour d'un verre, et merci de faire tache d'huile dans vos bâtiments.

Meilleures salutations du comité.

	Jour	Lieu de rendez-vous	Membres du Comité SPG	Correspondants SPG des écoles de...
1	Mercredi 23 janvier	Café Lamartine av. Soret 2 1200 Genève (près de Geisendorf) Tél. 45 90 91	Anna-Marie Rinza + Erica Louis	Beaulieu / Budé / Cayla / Ch-Giron / Charmilles / Crêts / Cropettes / Devin-du-Village / Franchises / Geisendorf / Liotard / St-Jean / Sécheron / Trembley / Vidollet / Vieux-seux.
2	Mardi 22 janvier	Rest. des Vernets quai des Vernets 1227 Carouge (entrée piscine) Tél. 43 20 71	Jean-Noël Friot + Nicole Bonnet	Allobroges / Boveau-sur-Corbeyrier / Carl-Vogt / Jonction / Hugo-de-Senger / Mail / Minoteries / Pâquis-Centre / Plantaporêts / Roseraie / Seujet.

Jour	Lieu de rendez-vous	Membres du Comité SPG	Correspondants SPG des écoles de...
3 Mercredi 23 janvier	Au Relais de Champel 23, rte Bout-du-Monde 1200 Genève (entrée du stade) Tél. 46 37 98	Lucie Noir + Denis Perrenoud	Allières / Bertrand / Contamines / Crêts-de-Champel / Dumas / Eaux-Vives / Ferd.-Hodler / Micheli-du-Crest / Montchoisy / Roches / Saint-Antoine / 31-Décembre / Volandes.
4 Mardi 22 janvier	Café Au Carrefour 2, av. Comm.-Réunies 1212 Grand-Lancy (près pl. 1 ^{er} -Août) Tél. 94 23 16	Agnès Tanner + Ariane Bertholet	Lancy: Bachet-de-Pesay / Caroline / Cérésolle / En Sauvy / Grand-Lancy / Morgines / Palettes / Petit-Lancy / Tivoli.
5 Lundi 21 janvier	Brasserie du Lignon av. du Lignon 1219 Lignon (au Centre commercial) Tél. 96 41 44	Jean-Noël Friot + Jacqueline Breda	Vernier: Aïre / Avanchet-Jura / Avanchet-Salève / Balexert / Châtelaine / Libellules / Lignon I, II, III / Vernier-Place / Ranches.
6 Mercredi 23 janvier	Brasserie l'Onésienne av. des Grandes-Communes 1213 Onex Tél. 92 46 68	Jacqueline Breda + Mario Arnold	Onex: Bois-Carrien / Bosson / François-Chavaz / Gros-Chêne / Onex-Parc / Racettes / Tattes / Onex-Village. + Confignon.
7 Vendredi 25 janvier	Brasserie des Tours av. Vibert 18 1227 Carouge Tél. 43 32 24	Pierre Bernhard + Lucie Noir	Carouge: Jacques-Dalphin / Montfalcon / Pervanches / Promenades / Tours / Val-d'Arve. + La Bossenaz / Compesières / Perly / Pinchat / Plan-les-Ouates / Troinex / Veyrier.
8 Lundi 21 janvier	Café Le Gîte 1236 Cartigny Tél. 56 12 06	Ariane Bertholet + Denis Perrenoud	Bernex: Benex I, II / Lully / + Aïre-la-Ville / Avully-Village / Athenaz / Cartigny / Chancy / Gennecy / Laconnex / Sézegnin / Soral.
9 Mardi 22 janvier	Brasserie Hürlimann Prom. Champs-Frechêts 1217 Meyrin (dans centre commercial) Tél. 82 77 88	Erica Louis + Yves Delieutraz	Meyrin: Bellavista / Belletour / Boudines / Champs-Frechets / Cointtrin / Golette / Livron / Vernes / Meyrin-Village. + Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny.
10 Mercredi 23 janvier	Auberge communale de Thônex 14, av. Tronchet 1226 Thônex Tél. 48 76 57	Marilou Thorel + Liliane Urben	Chêne-Bougeries: Belvédère / Chêne-Bougeries / Conches / Gradelle / Gr.-Canal / Montagne. Chêne-Bourg: Haller / Petit-Senn / Plateau. Thônex: Adrien-Jeandin / Fos-sard / Marcelly / Pont-Bochet / Tronchet.
11 Mercredi 23 janvier	Auberge de Collonge-Bellerive rte Hermance 1245 Collonge Tél. 52 14 20	Yves Delieutraz + Nicole Bonnet	Arve et Lac: Anières / Choulex / Collonge-Bellerive / Colongny / Corsier / Gy / Hermance / Jussy / Meinier / Présinge / Puplinge / Vandœuvres.

Prix: Initiative déposée

12 250 SIGNATURES DÉPOSÉES À LA CHANCELLERIE LE 27 DÉCEMBRE 1979!

Ainsi donc, après une période de stagnation, due sans doute à un manque d'expérience dans ce genre d'entreprise, parents et enseignants ont fait preuve d'un bel enthousiasme et d'une grande persévérance.

Organiser des stands de récolte de signatures sous des températures souvent plus que fraîches, exposés à la pluie, la neige et les courants d'air, ils ont apporté la preuve que la collaboration parents-enseignants n'est pas un vain mot. Ne serait-ce que pour cette réussite-là, l'expérience a été enrichissante.

Au hasard des noms retenus, des collègues reconnus et en nous excusant d'ores et déjà auprès de ceux qui ne sont pas mentionnés, nous adressons un *chaleureux merci* aux écoles de Hugo de Senger, Plan-les-Ouates, Meyrin, Avully, Perly, Mail, Lignon, Seujet, Vieusseux, etc., qui ont travaillé sans relâche avec une efficacité remarquable.

Ensuite?

De la rapidité avec laquelle la chancellerie contrôlera les signatures dépend en partie la suite des événements, tout au moins pour ce qui est de savoir où nous en serons en juin 80. Après dépouillement, l'initiative sera donc transmise au Grand Conseil qui l'acceptera, déposera un contre-projet, etc. Le vote populaire devra intervenir dans un délai d'une année. Nous suivrons de très près cette affaire et nous nous renseignerons sur ses méandres possibles.

Entretiens

La loi votée en avril dernier est entrée en vigueur le 2 juillet 1979. Elle doit être assortie d'un règlement d'application pour lequel le DIP est chargé de préparer un projet. Selon le vote d'assemblée de février 1979, la SPG, sollicitée, a décliné l'offre de participation à la commission ad hoc à créer dans ce but. Elle a par contre établi un mémoire très circonstancié à l'intention de l'autorité scolaire afin d'expliquer son abstention.

l.u.

Jour	Lieu de rendez-vous	Membres du Comité SPG	Correspondants SPG des écoles de...
12 Mardi 22 janvier	Café du Raisin 41, rte Suisse 1290 Versoix Tél. 55 27 84	Anne-Marie Rinza + Liliane Urben	Rive droite du lac: Bellevue / Céligny / Chambésy / Collex / Genthod / Pregny / Grand-Saconnex / Mairie / Place / Tour / Village / Versoix / Choiseul / Courvoisier / Lachenal / Montfleury.
13 Mercredi 23 janvier	Local SPG: 14, bd G.-Favon 1204 Genève Tél. 29 26 60	Agnès Tanner + Pierre Bernhard	Ens. non rattachés à une école: représentants de SRP math. / gym. / rythmique / couture / environnement / dessin / activités créatrices / FAPSE Uni / chant / AMP méthodologues.
14 Selon indication ultérieure	Selon indication ultérieure	Marilou Thorel + Mario Arnold	Institutions SMP: Bougeries / Charmilles / Conches / Eole / Evaux / Gourgaz / Montbrillant / Necker / Pallanterie / Roseraie / Petite-Ourse / Pinchat / Rippe / Servette / Thônex.

Imposition des collègues en congé

Souvent des collègues en congé sont sollicités d'effectuer de brefs remplacements (recyclages, etc.) dans l'école où elles ont enseigné antérieurement. C'est faire d'une pierre deux coups, puisque pour les unes c'est un moyen de rester en contact avec la profession, pour les autres c'est pouvoir compter sur une remplaçante occasionnelle toujours la même et connue.

Cependant, du point de vue fiscal et sans entrer dans les détails techniques, cette reprise très partielle d'activité posait un problème. Grâce à la compréhension de l'administration des contributions, une solution a été trouvée. Les collègues concernées voudront bien s'adresser au secrétariat de la SPG qui leur transmettra toutes précisions sur les modalités à suivre.

lu

Egalité de traitement enfantines-primaires

Il est bon de rappeler que c'est en juillet 1978 déjà que la SPG a entamé des pourparlers avec le Chef du Département en vue d'obtenir l'égalité de salaire entre enseignants enfantines et primaires. Cette démarche entraînant une modification de la loi, il a fallu recourir à tout le processus de transmission au Grand Conseil. Depuis l'automne dernier, nous savions que le dossier était sur le bureau de la commission des finances. Nous venons d'apprendre avec

grande satisfaction que cette instance a examiné le projet de loi et qu'elle en recommandera l'acceptation par le législatif. Ce pourrait être chose faite lors de la session de mi-janvier.

Bien sûr il ne faut pas vendre la peau de l'ours... Mais les collègues enfantines peuvent espérer... et suivre les travaux du Grand Conseil pour en savoir davantage.

l.u.

Une date à retenir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPG
LUNDI 4 FÉVRIER 1980—AULA
UNI I—20 h.15

DÉPÊCHONS-NOUS D'EN RIRE,
DE PEUR D'EN PLEURER BIEN-
TÔT:

ON CHERCHE: MOUTONS DOCI-
LES, PRÊTS À ÊTRE TONDUS,
SI POSSIBLE MUETS, POUR
RECYCLAGES ALLEMAND.
BÉLIERS ET AUTRES TÊTES
DURES S'ABSTENIR.

Rédactrice de la rubrique genevoise:

M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Surmenage

scolaire

**Le Fortifiant naturel
pour améliorer
les performances**

Levure plasmolysée et
plantes sauvages



**L'efficacité
de Bio-Strath est
scientifiquement prouvée**

BIO-STRATH®

Assemblée générale extraordinaire

Mercredi 12 décembre 1979

Présidée par J.-J. Bolle cette assemblée a pris deux décisions fondamentales et parfaitement légales (!): l'une en désignant quatre collègues (qui recevront mandat du CC) dont la tâche sera de prendre la température de nos collègues de l'autre syndicat neuchâtelois d'enseignants afin de recenser les possibilités de collaborations dans divers domaines. (On remarquera que la proposition du CC dépasse les «limites» suggérées par la commission EP/SPN à l'assemblée du 9 mai 1979).

Lorsque nous aurons obtenu le préavis du SNEPP-VPOD, le groupe de travail «mixte» pourra se mettre au travail. Il est évident qu'une réponse négative du Haut bloquerait toute chance de voir le processus pressenti se réaliser. Cette proposition met les **deux syndicats** en face de leurs responsabilités: qui refuse choisit délibérément la non-collaboration, le refus de tout dialogue entre enseignants d'un même canton, d'une même commune, d'un même collège... Et ceci pour plusieurs années...

L'autre décision importante concerne l'acceptation du projet de la commission des finances quant aux cotisations différenciées. Il reste un gros travail de coordination à réaliser entre la commission et les caissiers des diverses sections de notre syndicat. Il serait souhaitable que le président démissionnaire donne encore un précieux coup de main à cette occasion.

Cette assemblée fut passionnée et tendue par moments. On ne se ménagea pas. Ni d'un côté ni de l'autre! Toutefois le législatif a obtenu ce qu'il voulait: le comité central doit entreprendre dans les meilleurs délais toute démarche visant à la création d'une collaboration réelle entre les deux

syndicats. La suite du débat tant souhaitée par certains a eu lieu. Les résultats des votes sont nets. Seule une ambiguïté subsiste: celle qui sépare la proposition du CC d'élargissement de la commission EP à une collaboration plus étendue avec le SNEPP-VPOD des propos verbalisés (PV N° 36 du CC/SPR de la séance des 9-10 novembre 1979) où la politique de collaboration est qualifiée de «suicidaire». Bien qu'il s'agisse d'une **position personnelle**, nous devons tenir compte de ce «flou» qui pourrait être exploité par quelque esprit cherchant à mettre en doute notre volonté de coordonner tout ce qui peut l'être. Il est permis d'espérer que cette réaffirmation de la volonté de collaboration exprimée par l'assemblée — volonté à ne pas identifier à une quelconque volonté de soumission du SAE-SPN à quelque autre autorité (cf éditoriaux de novembre et décembre parus dans les derniers «Educateurs») — permettra de sortir de l'impasse.

Quelques malentendus semblent vouloir persister. Trop de démissions «faciles» sont parvenues aux présidents de section. A ce propos rappelons que ce sont eux qui reçoivent **chez eux** ces manifestations malhabiles de mauvaise humeur, de déception, de vieille rogne mal digérée... Malheureusement ces démissions émanent trop souvent de membres qui ont choisi depuis longtemps de ne plus apporter leur participation active en assistant rarement (ou jamais) au AG de district, de membres qui ont choisi la critique négative au niveau du collège, de la salle des maîtres... Au plus haut niveau de notre syndicat on a tendance à planer au-dessus de ces réalités peu réjouissantes. Ces manifestations doivent malheureusement être prises comme des avertissements, malgré tout.

De même que le vote de l'assemblée de Colombier qui désapprouve la politique du CC. Un grand nombre d'abstentions n'explique pas tout. La perplexité de l'assemblée était grande. Les échanges verbaux ont pu laisser croire à certain moment à une manœuvre de la SPR. **Il n'en est rien.** Le message dont il était question a été adressé au «Comité central de la SPR par son président». Ce message a donné lieu à deux débats: l'un au niveau du bureau exécutif de la SPR, dans un premier temps, puis au niveau du CC-SPR, dans un deuxième temps. A noter qu'à ce moment-là aucun membre du CC-SAE-SPN n'était au courant si ce n'est les deux délégués neuchâtelois au CC romand et l'auteur de la lettre! Le contenu de cette lettre n'a été apporté à titre d'information aux membres

présents lors d'une AG du district de Neuchâtel qu'**après** que les débats au niveau romand aient eu lieu. A noter qu'à ce jour le CC du SAE-SPN n'a pas été tenu officiellement au courant de la prise de position **personnelle** développée dans cette lettre.

Ce vote n'était qu'une indication: le président de l'assemblée a bien précisé que si la proposition de demander la démission du comité central était recevable quant à la forme, elle était par contre irrecevable quant à son contenu. On ne peut démissionner une personne nommée. Seule l'exclusion est possible. Et dans «notre» cas, le CC est précisément habilité à trancher. Situation pour le moins inextricable!

Ce vote, intervenu dans les divers, n'est qu'une résolution qui selon les termes de nos statuts «est une décision sans effet obligatoire. Elle peut être un vœu, une protestation, un message» (art. 12 du règlement de l'AG).

Ce vote n'est qu'une constatation: nous avons atteint un point de non-retour. Le SAE-SPN ne peut plus ne pas essayer de trouver un terrain d'entente avec nos collègues. Mais simultanément il faut reconnaître qu'il est extrêmement regrettable qu'aucun mouvement identique (du moins à notre connaissance) n'ait encore «secoué» nos collègues de l'autre syndicat! Il est de la plus haute importance que les quelques possibilités effleurées dans les éditoriaux déjà mentionnés soient exploitées **de part et d'autre**.

Nos membres doivent savoir que dès janvier 1980, la balle est dans l'autre camp, dans le camp de nos partenaires.

S'ils ne la renvoient pas, nous ne pouvons que décliner **toute responsabilité** à l'égard de cette réaction de méfiance, d'ignorance ou de mépris.

Nous vous prions, chers collègues, de bien comprendre la situation telle qu'elle se présente en ce début d'année. Nous savons où nous en sommes. Vous vous êtes exprimés. Vous avez montré votre volonté. Les démarches que vous avez exigées doivent être tentées dès que possible. Soit. Mais alors... Mais alors **RÉADHÉREZ** à votre syndicat. Abstenez-vous... de vous abstenir.

Participez.

Cessez de laisser quelques «mordus» faire les hélices pour les dévorer ensuite avec belles dents lorsqu'ils ont commis quelques «gaffes».

Répondez à l'appel par un oui plutôt que par un boof inefficace. Abandonnez vos rancunes. Apportez-nous votre aide et votre participation.

Bonne et heureuse année à TOUS et à TOUTES.

J.-P. Burri



Le Comité central battu, mais content

Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Comité central du SEJ se rendit à l'assemblée extraordinaire des délégués convoquée à la demande des comités de sections. Un point essentiel à l'ordre du jour: l'affaire «Solidarité chômeurs». Mais une affaire qui eût pu mal tourner, parce que, dit le président Möckli dans son long rapport, la situation s'était «pourrie». Mal renseigné peut-être, le CC proposait comme remède la poursuite d'une action commune entre le SEJ (800 membres) avec la VPOD enseignants (15 membres) et la CRT enseignants (15 membres) dans le domaine du chômage. A une immense majorité, les délégués refusèrent. Le SEJ, dirent-ils, réglerait ce problème seul.

Le CC était battu, mais tellement content de l'être!

Résumons le rapport du président. Au début de juin dernier, une collègue démissionne du SEJ. Trois semaines plus tard, on la retrouve présidant une séance à laquelle ont été invités les membres du SEJ, ceux des groupes VPOD et CRT. On y parle des enseignants chômeurs. L'ambiguïté s'installe dès le début, lorsque des membres de l'Association des enseignants sans place (AESP), prennent une part active aux travaux. Or, ceux-ci font partie du SEJ. La déléguée du CC/SEJ est très active elle aussi. Sa fonction est mal définie. Elle signe à l'adresse du Service de l'enseignement, au nom du SEJ, une requête commune des différentes composantes du groupe Solidarité. Le CC/SEJ, qui entretient de bonnes relations avec le Département de l'éducation, et qui, entre autres revendications, vient de lui demander l'étude de l'institution d'un congé familial de longue durée, l'encouragement de l'enseignement en duo, la prise en charge de la centrale de remplacement par le département, la possibilité de prendre une retraite anticipée, l'abandon des sellées de fermetures de classes, toutes mesures propres à diminuer le chômage, le CC donc ne peut cautionner la requête. Il se montre galant en déclarant qu'elle doit être considérée comme un appui à la demande officielle du SEJ, «interlocuteur préférentiel» du Service de l'enseignement, selon les propres déclarations de ce dernier.

Il est signifié à la représentante du SEJ qu'elle ne peut engager celui-ci, et il lui est demandé de ne plus employer le terme «d'intersyndicale» qu'elle utilise lors des séances du comité pour parler du groupe Solidarité.

Entre-temps, ce groupe a édité un opuscule contenant les revendications des partisans. Bien qu'elles soient presque toutes inspirées des revendications de la SPJ, du Comité provisoire SEJ et du SEJ, elles portent les signatures VPOD, CRT et AESP. Les récentes requêtes adressées par le SEJ au Service de l'enseignement n'y figurent pas, contrairement à son sigle qui voisine

sur la couverture de l'opuscule avec les autres sigles.

Les présidents des trois sections, mis au courant de la situation qui ne fait que s'embrouiller, demandent la convocation d'une assemblée extraordinaire des délégués. Le CC aimerait retarder ce moment, car il veut d'abord mettre de l'ordre. Les comités de sections réunis, par 8 voix contre 7, décident de maintenir leur demande. C'est leur droit: l'assemblée aura lieu.

Etablir des responsabilités

Paul Möckli a défini les responsabilités. D'où viennent les difficultés?

Du groupe Solidarité. On ne sait pas qui en fait partie; il n'a pas de statuts; il ne tient pas de procès-verbaux.

Des objectifs de la VPOD et de la CRT: contribuer à la lutte contre la pléthore et s'assurer une meilleure implantation auprès des enseignants. Pour cela, plusieurs moyens sont utilisés. Par le biais du problème du chômage, et spécialement à l'intention des enseignants sans place, prouver que le SEJ n'est pas à même de développer une véritable action syndicale. Obtenir une situation paritaire, une sorte d'équivalence avec le SEJ, par exemple face au gouvernement, ceci en dépit de la disproportion flagrante au plan de la représentativité. Amener le SEJ à prendre des dispositions qu'il ne contrôle pas. Etre un facteur de division parmi les organes et les membres du SEJ.

De notre représentante au sein du groupe Solidarité. Son attitude pose des problèmes. Elle défend d'abord ses intentions avant de défendre celles du CC.

De l'Association des enseignants sans place. Peu active dans le cadre du SEJ, elle fait des propositions plutôt au groupe qu'au SEJ lui-même.

Du Comité central. Il n'a pas suffisamment contrôlé qu'aucune démarche ne serait faite en son nom sans qu'il se soit prononcé.

Alors, aujourd'hui, «le CC propose à l'assemblée des délégués de poursuivre une action commune avec la VPOD et la CRT en mettant sur pied un groupe de travail constitué, pour traiter des problèmes du chômage des enseignants. Pour la composition de ce groupe, on tiendra compte du nombre d'enseignants des différents syndicats. Les représentants du SEJ sont désignés par le CC (art. 38 des statuts) et devraient s'en rapporter au CC avant toute démarche (art. 38).»

«Toute autre solution de collaboration nous ferait retomber dans les difficultés citées plus haut et aurait pour effet que la politique du SEJ pourrait être déterminée en dehors de lui.

»Si la proposition du CC n'est pas acceptée, le SEJ poursuivra sa politique de lutte contre la pléthore, c'est-à-dire en travaillant de façon totalement indépendante et n'en référant qu'à son Association des enseignants sans place.»

La discussion, dirigée par Adrien Schaffner en l'absence de Paul Simon, fut longue. Des reproches adressés au CC qui s'était montré «trop dur» vis-à-vis de sa représentante au groupe Solidarité. Pour Bruno Lachausse, présidente de l'AESP, le rapport du comité comporte quelques inexactitudes. Les enseignants sans place ont eu l'impression d'être mieux soutenus par le groupe que par le SEJ. Ils souhaitent qu'une collaboration soit poursuivie. C'est aussi le vœu de Patrice Kamber, un autre délégué de l'AESP, qui déclare aussi que les membres de cette association se sentent de plein droit du SEJ.

Selon un délégué, le groupe Solidarité est «un groupuscule manipulé», et il est trop évident que ceux qui y tirent les ficelles veulent nuire à notre syndicat. Il propose la non-collaboration avec ce groupe. Une autre proposition, qui consisterait à associer les deux petits syndicats aux travaux du SEJ sur le chômage, se révèle peu réaliste. Mais on insiste surtout sur le fait que les études sur ce problème doivent être menées par le CC avec plus de force, et en y associant les enseignants sans place.

Au vote, par 14 voix contre 3 pour la chambre des sections, et par 22 voix contre 3 pour la chambre des associations, l'assemblée décide de cesser la collaboration avec le groupe Solidarité, et charge le CC d'intensifier sa tâche en créant une commission spéciale. Auparavant, le président a lu une lettre de démission du CC de Liliane Schöni, qui le représentait au groupe Solidarité. En revanche, elle continuera à fonctionner au comité de la section de Delémont.

Constitution d'un groupe de travail

Au cours de la séance qu'il a tenue immédiatement après l'assemblée des délégués, le CC a décidé de remettre en activité le groupe de travail «chômeurs» qu'il avait créé au début de cette année et qui, avant de poursuivre sa tâche, attendait les résultats de la requête auprès du Service de l'éducation. Deux membres du CC en feront partie, et il sera demandé à l'Asso-

ciation des enseignants sans place d'y occuper cinq sièges.

Dans une séance tenue le 20 décembre, avec les délégués de l'Association des enseignants sans place, le CC a présenté ces propositions qui ont été acceptées. L'AESP se réunira en janvier en assemblée générale pour désigner ses représentants. Le groupe de travail se constituera lui-même. Selon les statuts, il aura à rendre compte de son activité au CC.

A. Babey.

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

L'avenir du Centre d'information pédagogique

Le Comité central s'est réuni les 29 novembre et 12 décembre à Glovelier sous la présidence de Paul Möckli. L'essentiel des discussions a porté sur d'importants problèmes: le partage du Centre d'information pédagogique et son avenir, le perfectionnement, la préparation de l'assemblée extraordinaire des délégués concernant le groupe «Solidarité chômeurs».

Six collaborateurs du CIP étaient présents le 29 novembre. Avec le CC, ils ont préparé la séance commune avec le CC/SEJB au sujet du partage de la fortune du CIP. Le SEJ proposera de racheter le matériel de cet organisme si la SEJB n'en veut pas. En ce qui concerne l'avenir, le SEJ tient à ce que les enseignants aient un droit de regard sur le CIP, créé par eux (SPJ) et animé par eux, même s'il est évident que sa reprise par l'Etat permettrait au centre de disposer de crédits importants. Il s'agira donc de préserver les droits du SEJ et de favoriser le développement du CIP par l'aide de l'Etat.

Les collaborateurs du CIP, qui se réunissent toutes les deux semaines, travaillent bénévolement, seuls leur étant remboursés les frais de déplacement. Le CC décide que dans un premier temps, le SEJ leur versera l'indemnité prévue pour les commissions, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1979. Dans un second temps, il sera demandé au département de l'éducation d'accorder un allègement aux enseignants travaillant pour le CIP.

Aucune décision n'a encore été prise quant à l'implantation du centre. Il pourrait demeurer à l'Ecole normale de Porrentruy, où l'on dispose des locaux, et où l'on est en contact avec les futurs enseignants (aujourd'hui Ecole normale, puis Institut de formation pédagogique). On pourrait aussi le déplacer à Glovelier ou Bassecourt, localités mieux centrées et plus accessibles.

— Actuellement, le 90 % des acomptes sur les cotisations demandés par le caissier aux membres ont été versés, ce qui représente un montant de Fr. 90 000.—. Des rappels ont été envoyés aux retardataires. Le solde des cotisations auquel

seront ajoutées les cotisations de section, d'association, de même que les primes d'assurances (RC et compensation) sera calculé prochainement et envoyé aux membres.

- Le CC appuie la demande de l'Association des professeurs de lycée adressée au département relative à la composition de la commission cantonale de baccalauréat.
- Georges Steiner est proposé pour représenter le SEJ à la commission cantonale pour l'établissement d'un projet de loi sanitaire.
- Le soussigné est désigné pour siéger au sein de la commission SPR/pléthore.

A. Babey.

Ceux qui nous font du tort

Les «Feuilles d'Avis jurassiennes», mensuel paraissant à Porrentruy, diffusé dans le canton du Jura et dans le Jura bernois, contient dans son dernier numéro un courageux article anonyme qui s'en prend à la prochaine adaptation de nos salaires et à ceux des fonctionnaires. On sait que le Parlement, en acceptant le budget 1980, a bloqué un montant de 4,35 millions de francs destiné à compenser le renchérissement intervenu en 1979 et celui à venir en 1980.

Alors que «d'une manière générale, on peut dire que presque toutes les personnes exerçant en Suisse un emploi indépendant vont toucher la compensation du renchérissement basé sur l'indice du coût de la vie

qui avait augmenté de 5 % à fin octobre 1979» (information ATS du 17 décembre 1979), la feuille écrit sans gêne, pour ce qui nous concerne, qu'il s'agit d'une «augmentation», et même d'une «augmentation sans retenue».

Ce qui est étrange dans l'affaire, c'est que la même feuille, distribuée gratuitement dans plus de 20 000 ménages du Jura bernois, n'a fait montre d'aucune hostilité vis-à-vis des enseignants et des fonctionnaires de cette région lorsque le Grand Conseil bernois, en juillet dernier déjà, a adapté leur salaire à l'indice. Cela ne vous rappelle-t-il rien?

Mais où la feuille y va vraiment trop fort, c'est lorsqu'elle assure que cette adaptation de salaire «prive l'Etat de moyens importants». N'importe qui aurait le droit de le dire, sauf la feuille.

Celle-ci en effet vit d'annonces. Essentiellement. Et sur les quelque sept pages d'annonces que comprend son dernier numéro, les bons deux tiers proviennent de commerces français.

Autrement dit, la feuille, en nous refusant la juste adaptation à laquelle nous avons droit comme tout le monde, pratique ce qu'elle nous reproche. Par une incitation à acheter au-delà de nos frontières, elle prive notre commerce jurassien, et par conséquent l'Etat, de moyens importants.

A. Babey

A la Commission pédagogique

Elle s'est réunie le 19 novembre sous la présidence de Paul Möckli en présence de 16 de ses membres. Elle a nommé son bureau qui sera formé de Jean-François Conus, maître secondaire, président; Jean-François Lachat, vice-président; Jeanne Willemin, maîtresse d'ouvrages; Michel Girardin, professeur. Un tournoi sera établi pour les postes de président et de membres; le secrétaire sera encore désigné; le bureau sera complété par un membre.

Le fonctionnement de la commission sera précisé par un règlement ad hoc. Ses tâches seront déterminées par le CC qui la chargera d'étudier certains problèmes d'ordre pédagogique et sur sa propre initiative. Son président sera responsable de la circulation de l'information auprès du CC.

Le CC ne désire pas que la commission se fractionne en sous-groupes spécifiques permanents, car il ne faut pas abandonner l'étude des problèmes aux seuls «spécialistes», l'avis des «profanes» étant également important. Ceci n'exclut pas que pour constituer une documentation, voire pour présenter certains problèmes, on ne fasse appel à des spécialistes. Les rapports de la

commission contiendront des remarques précises et concrètes.

Les membres de la commission partagent le point de vue du CC.

Plans d'études en économie familiale

Le cours post scolaire obligatoire d'économie familiale étant menacé dans son existence, ce qui implique la diminution du taux d'emploi des maîtresses ménagères, et l'importance de cet enseignement dans la vie pratique étant reconnu, les enseignantes de ce secteur, regroupées dans une association, ont présenté au CC des projets de plans d'études. Le CC admet qu'une association du SEJ se préoccupe de ses problèmes et fasse les démarches nécessaires pour leur trouver une solution. Toutefois, les propositions de l'Association des enseignantes en économie familiale, si elles se réalisent, peuvent constituer une menace sur le plein emploi d'autres catégories d'enseignants, par exemple pour les maîtres primaires et secondaires des classes terminales. On peut étudier les propositions de l'AJEEF en ce qui concerne les menaces de suppression de l'enseignement ménager post scolaire, mais la solution du problème ne doit pas prêter à d'autres catégories d'enseignants. C'est pourquoi l'AJEEF doit renoncer à l'enseignement mixte obligatoire.

Le CC confie l'étude de la question à la commission pédagogique.

Des bacheliers à l'Ecole normale ?

Le 31 juillet, le département de l'Education a publié sa décision d'admettre les bacheliers dans la classe terminale des écoles normales. Ainsi, au terme de quatre ans d'études (trois ans pour l'obtention du baccalauréat et un an pour le brevet d'enseignement primaire) les bacheliers seraient-ils porteurs de deux titres : celui de maturité et celui du brevet d'instituteur, ce qui constituerait une discrimination flagrante entre bacheliers et normaliens. Le CC prendra en charge l'étude de ce dossier.

D'autres problèmes retiendront l'attention de la commission pédagogique lors de ses prochaines séances : les projets SIPRI (situation à l'école primaire), les classes à degrés multiples, dont l'avenir est menacé dans le Jura, et la collaboration avec les associations de parents.

B.

Enseignement ménager aux handicapés mentaux

Jusqu'en 1974, les élèves du Foyer Jurassien de Delémont accomplissaient leur cours ménager obligatoire avec les élèves de la ville. Cette situation posait des problèmes à plusieurs niveaux :

- L'enfant qui suit une formation en classe spéciale doit brusquement se mettre au niveau de tous au moment de l'enseignement ménager. Il ne sait pas ou mal lire, il peut à peine calculer. Peser une denrée est un geste au-dessus de ses forces intellectuelles. Très vite, il devient objet de dérision pour la classe, d'où peur jusqu'à fièvre face aux heures de classe d'enseignement ménager.
- La maîtresse ménagère ne pouvait pas concilier l'enseignement spécialisé et l'enseignement normal.
- Les élèves du Foyer Jurassien ne peuvent pas assimiler cet enseignement.

Une solution s'imposait : donner un enseignement réservé aux élèves handicapés mentaux.

En septembre 1973, quatre maîtresses ménagères inscrites au cours « Enseignement ménager aux handicapés mentaux » organisé par le Centre de perfectionnement de Moutier se sont retrouvées afin de mettre au point :

- a) un projet de formation complémentaire au brevet d'enseignement ménager ;
- b) un plan d'étude de l'enseignement ménager adapté aux élèves de classe spéciale.

A la suite d'un entretien avec le directeur et deux éducatrices du Foyer Jurassien, l'expérience est lancée :

- deux classes ménagères pilotes (une formée de huit garçons et l'autre de dix filles) avec chacune deux maîtresses ménagères sont ouvertes pour l'année scolaire 1976/1977. Les cours ont lieu à raison de deux heures hebdomadaires.

Nous voici maintenant « dans le terrain » !

A l'occasion de chaque leçon, nous préparons un menu simple mais si possible complet.

Les élèves ont une certaine satisfaction à manger ce qu'ils ont confectionné eux-mêmes. Ils sont surtout très attirés par les douceurs qui représentent une sorte de compensation pour eux.

Une leçon se déroule de la façon suivante :

- explication (théorie culinaire) ;
- exécution du menu ;
- repas ;
- rangements.

THÉORIE CULINAIRE

Les recettes sont traduites par des dessins dont le plan ne varie pas :

1. ustensiles à préparer ;
2. ingrédients à préparer ;
3. marche du travail.

Tout doit être simplifié au maximum. Exemple : pour la cuisson au blanchiment, on emploiera toujours 1 litre d'eau et 1 cuil. à café de sel et ceci pour n'importe quel aliment.

Tout se mesure en cuillères, tasses ou verres, l'emploi des balances n'étant pas possible.

EXÉCUTION DU MENU

Les élèves d'une manière générale ne prennent aucune initiative. Ils manquent très souvent de confiance en eux-mêmes et n'entreprennent rien sans l'ordre de la maîtresse.

Les démonstrations ont une très grande importance. Les gestes sont souvent maladroits.

Au bout d'un certain temps, les fréquentes répétitions aidant, nous remarquons tout de même une évolution et il devient possible d'employer des appareils ménagers : marmite à pression, mixer, etc. C'est en répétant toujours les mêmes gestes que nous arrivons à un résultat.

REPAS

L'heure du repas a aussi son importance : la tenue à table, la façon de manger et de se servir de ses ustensiles ne sont pas toujours des choses acquises par les élèves.

Ces enfants sont souvent méfiants vis-à-vis des mets auxquels ils ne sont pas habitués.

Là aussi, tout est question de répétitions, mais nous remarquons cependant que nos élèves ont une mémoire locale assez développée. L'entraide n'est pas une chose qui va de soi.

COURS THÉORIQUE OFIAMT

Le cours théorique était global, ce qui permettait de toucher à tous les niveaux de handicapés. Malgré tout, il est difficile de pouvoir appliquer les solutions théoriques à notre propre enseignement.

Toutefois, il y a des règles importantes à observer : confiance, exigence, accueil des enfants, savoir écouter, respect vis-à-vis de

l'enseignement et entre eux, beaucoup de bon sens, certaine douceur mais fermé. Après connaissance personnelle des enfants, il est important de trouver la balance qui est individuelle d'une personne et d'un enfant à l'autre.

CONCLUSION

Nous constatons que les buts de l'enseignement ménager aux handicapés ne sont atteints qu'à très longue échéance. Les connaissances s'acquièrent par des gestes automatiques. Le self-contrôle de l'enseignante doit être constant et uniforme tous les jours, car le moindre changement d'humeur se fait sentir dans le comportement.

Chaque enfant est un cas et l'enseignant idéal devrait être individuel.

Les locaux ont une grande importance et ceux que nous avons à notre disposition sont souvent mal adaptés.

Le groupe de maîtresses ménagères enseignant aux handicapés mentaux

ALLOCATION DE RENCHÉRISSEMENT

Intervention du CC

Ayant appris que la conférence des présidents s'était réunie pour fixer l'ordre du jour des prochaines séances du Parlement, et que l'objet concernant l'indexation des salaires des employés, fonctionnaires et enseignants n'y avait pas été porté (4,35 millions réservés au budget 1980), le CC s'est inquiété de cet oubli auprès du président du gouvernement. Il lui demande d'user de son autorité afin que le problème de l'indexation des salaires soit rapidement réglé.

B.

Assistance juridique pour un collègue

Depuis quelque temps, un membre du syndicat est l'objet d'attaques en règle provenant du père de l'un de ses élèves. Comble de l'ironie, ce père est lui-même enseignant, mais non syndiqué au SEJ. Le CC, en toute connaissance de cause, a apporté son appui sans restriction dès le début de l'affaire à notre collègue. Il a décidé maintenant de lui fournir une assistance juridique. Notre collègue peut dormir sur ses deux oreilles. Il sera bien défendu.

B.

AJEPS

L'éducation physique comme nous la voudrions

Un groupe de travail sera mis sur pied prochainement par la Commission cantonale de sport en collaboration avec le Service de l'enseignement. Il aura pour mission de réunir toute la documentation nécessaire à la réalisation d'une nouvelle politique de l'EP à l'école propre au Jura. En conséquence, il devra également élaborer des propositions concrètes de lois et directives d'application.

Tous les enseignants concernés et particulièrement les membres de notre association sont invités à nous proposer leur collaboration.

Si vous êtes intéressé par ces problèmes, veuillez réclamer auprès d'un des membres de notre comité (voir adresses ci-dessous) une formule d'inscription au groupe de travail «L'Education physique à l'école» et la retourner avant le 3 février au soussigné.

Il serait heureux que de très nombreux enseignants s'inscrivent — ne serait-ce que pour participer uniquement à quelques séances traitant de problèmes très spécifiques — et que toutes les catégories soient représentées, du degré préscolaire, en passant par le primaire et secondaire, aux écoles moyennes supérieures. C'est une occasion unique pour chacun, de nous aider à faire des choix essentiels pour l'avenir.

J. Petignat, prés.

ADRESSE DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'AJEPS

M^{me} Simone Plomb, institutrice, 2926 BONDICOURT

M^{lle} Christiane Gasser, Eglise 19, 2800 DELÉMONT

MM. Jean-René Bourquin, 2801 ROSSEMAYSON; Rémy Erba, maître secondaire, 2726 SAIGNELEGIÉ; Dominique Leuenberger, instituteur, 2764 COURRENDLIN; Jean Petignat, 2905 COURTEDOUX; Bernard Tonnerre, Collège 9, 2900 PORRENTURY.

Bonne nouvelle pour les enseignants à temps partiel

Le gouvernement vient de publier une ordonnance entrant en vigueur immédiatement et qui régleme les indemnités de déplacement des enseignants primaires et secondaires, ainsi que des maîtres de l'école complémentaire obligatoire, chargés de programmes partiels. L'indemnité, qui s'élève à 40 ct. par kilomètre, porte jusqu'à un maximum de 200 km par semaine d'enseignement, en plus des 80 kilomètres qui doivent être pris en charge par l'intéressé lui-même.

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA BERNOIS

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 6 décembre 1979. Présidence: Jacques Paroz

Après que le procès-verbal de la séance du 25 octobre ait été approuvé sans opposition, le président, Jacques Paroz, fait part de quelques

Communications

a) Commissions:

Enseignement rénové du français: Otto Borruat, instituteur, de Courtelary et Jean Greppin, maître secondaire, de Moutier, représenteront la SEJB dans cette commission.

Réforme de la formation des enseignants primaires: Pierre Amstutz de Corgémont succédera à Jean-Daniel Tschann au sein de cette commission.

Commission du Centre de perfectionnement: Les maîtres secondaires étant déjà représentés par Jean-Pierre Méroz, le CC/SEJB estime que le poste vacant doit être attribué à un enseignant primaire.

Commission «Education permanente» SEJB: La section de Moutier propose Guy Moullet, maître secondaire à Moutier. Elle n'a pas encore trouvé son deuxième représentant.

Commission plénière CIRCE III: La SEJB n'a pas encore fait connaître le nom de son représentant. Elle cherche toujours un collègue dévoué qui acceptera le mandat.

b) Démission de Denis Racle

Denis Racle, professeur à l'école normale de Bienne, a été nommé adjoint au chef du service de l'enseignement de la Direction de l'instruction publique. Il quittera donc ses fonctions au comité de la section de Bienne-La Neuveville et au comité central de la SEJB à fin janvier 1980. Jacques Paroz, au nom de la SEJB, le félicite de sa flatteuse nomination et le remercie de tout le travail qu'il a accompli dans la société des enseignants.

c) Temps de travail des enseignants

A la demande de la Société des enseignants bernois, l'Association suisse des enseignants a écrit au Département fédéral d'économie publique pour demander une reconnaissance de la motion **Temps de travail des enseignants** conforme à la réalité. Il est inadmissible, comme le fait l'OFIAMT, de ne considérer comme temps de travail que les heures de classe et de ne pas tenir compte du travail effectué en dehors des leçons (préparations, corrections, administration, séances, etc.), sous prétexte qu'il n'est pas contrôlable.

* * *

Yves Monnin donne ensuite connaissance de quelques communications du secrétariat de la SEJB:

a) Grün 80

En 1980 sera organisée à Bâle une grande exposition nationale sur la nature. Elle portera le nom de «Grün 80». Les présidents des sections SEJB ont reçu de la documentation à ce sujet et en feront part aux enseignants dans les prochains synodes.

b) Subventions cantonales aux constructions scolaires

Le Comité central prend connaissance des subventions qui ont été allouées par le canton de Berne pour des constructions scolaires dans le Jura bernois et dans le canton du Jura depuis 1968. Elles se présentent comme suit:

1968-1975:	
canton du Jura	Fr. 1 109 929.— (337 classes)
Jura bernois	Fr. 1 368 948.— (481 classes)
1975-1979:	
canton du Jura	Fr. 8 654 661.— (331 classes)
Jura bernois	Fr. 1 385 311.— (481 classes)

c) Caisse d'assurance du corps enseignant bernois

La SEJB avait demandé, au mois de février, à la SEB d'intervenir auprès de la CACEB afin que l'âge de la mise à la retraite soit avancé de trois mois pour que les enseignants ne soient pas préterités par rapport aux autres employés. (Les enseignants ne peuvent prendre leur retraite qu'à la fin du semestre au cours duquel ils ont atteint l'âge requis, alors que les employés la prennent à la fin du mois.) La SEB a entrepris les démarches nécessaires auprès de la CACEB. Alors que les délégués de la caisse s'étaient déclarés favorables à cette modification, le Conseil exécutif s'y est opposé. **L'âge de la retraite reste donc fixé à la fin du semestre au cours duquel l'enseignant a atteint ses 65 ans (63 ans pour les femmes).**

La **retraite à la carte**, telle qu'elle avait été proposée par la CACEB, n'a pas encore été approuvée par le gouvernement. Une adaptation semblable doit encore être étudiée pour le personnel de l'Etat. Des dispositions transitoires permettront cependant, dans certains cas, de faire droit aux propositions des enseignants.

d) Heures de décharge à 50 ans

A la demande de la SEJB, la SEB avait demandé à la direction de l'Instruction publique une modification de la législation concernant les heures de décharge pour raison d'âge. (Actuellement, les enseignants à programme complet ont leur programme allégé de deux leçons hebdomadaires dès le début de l'année scolaire qui suit celle au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 50 ans. Pour certains enseignants, cela signifie à 51 ans, alors que d'autres ont la chance d'en bénéficier à 50 ans déjà!)

La direction de l'Instruction a rejeté la demande formulée par la SEB. La Société des enseignants bernois ne peut se déclarer satisfaite et reviendra à charge.

e) Coordination scolaire

Les directions de l'Instruction publique des cantons de Berne et de Zurich ont entrepris des démarches afin de coordonner le début de l'année scolaire. Ils préconisent le 1^{er} août comme date officielle. Il est évident que si ces deux grands cantons y parviennent, les autres cantons qui connaissent encore l'entrée à l'école au printemps s'aligneront.

La votation populaire prévue dans les deux cantons devrait avoir lieu en décembre 1981. Entrée en vigueur: août 1982. La transition se ferait au moyen d'une année longue.

Cette évolution devrait réjouir les enseignants du Jura bernois, en particulier ceux de la région biennoise où les Romands commencent l'école au mois d'août, alors que les Alémaniques débutent en avril.

Réélections de 1980

Les réélections de 1980 pourraient être l'occasion de certains règlements de compte dans le Jura bernois. Les enseignants séparatistes ont fait part au Comité cantonal de la SEB de leurs soucis.

Dans une rencontre avec une délégation des enseignants séparatistes, avec les présidents des sections de langue française de la SEB et de représentants de la SEJB, la SEB a réaffirmé son intention de s'opposer par tous les moyens à des non-réélections injustifiées ou motivées par des raisons politiques. Elle tient cependant à agir discrètement et à éviter toute publicité qui serait préjudiciable à l'école et au corps enseignant.

Groupe enseignants VPOD

Les enseignants de la VPOD, en particulier le groupe de Bienne, multiplient actuellement leurs attaques contre la SEB et les organisations structurées. Dans une invitation affichée dans les écoles, on pouvait lire:

En particulier le problème de la SEB sera posé, sur quelle base nous critiquons sa politique et pourquoi nous estimons indispensable de construire un syndicat qui rompe avec le corporatisme qui est une caractéristique fondamentale de la SEB.

La SEB a immédiatement réagi à de telles attaques et fait publier dans l'«Ecole bernoise» et afficher dans les salles des maîtres une mise en garde au sujet des activités du groupe enseignants VPOD. Elle rendait les collègues attentifs à la nécessité de présenter une société forte et unie vis-à-vis de l'extérieur et aux dangers que pourrait provoquer une éventuelle scission.

Le Comité central de la SEJB approuve l'attitude de la SEB et lui demande de faire preuve de vigilance et de fermeté. Il souhaite que les enseignants fassent preuve de loyauté (on ne peut pas, d'un côté, profiter de tous les avantages de la SEB et, d'un autre, critiquer systématiquement sa politique et saboter son activité). Il demande également à la SEB de ne pas accorder son appui à des membres qui solliciteraient l'intervention de la VPOD et d'autres organisations.

Rencontre avec le CC/SEJ

La rencontre avec le SEJ demandée par la SEJB, au sujet du partage du Fonds Mimosa (Commission Croix-Rouge Jeunesse) et du Centre d'information pédagogique aura lieu prochainement.

La délégation de la SEJB sera formée de Jacques Paroz, Pierre Chausse et Yves Monnin (pour le CC/SEJB), André Schwab (CIP), et Violaine Némitz (CRJ).

Maîtresses d'ouvrages

La section Jura de l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages a actuellement un différend avec l'Association cantonale jurassienne des maîtresses d'ouvrages au sujet du partage de la fortune de leur ancienne association. Le problème a été examiné par la SEB et soumis au SEJ qui en discutera prochainement.

Section de Bienne-La Neuveville

La section de Bienne-La Neuveville de la SEB a tenu son synode d'automne le 5 décembre 1979. Elle a procédé aux nominations suivantes:

AD/SEJB: M^{mes} Simone Salomon, maîtresse à l'école normale, et Catherine Ghdyr, maîtresse de classe enfantine, et MM. Marcel Rérat, professeur de gymnase, et Ernest Rollier, enseignant retraité.

Vérificateur des comptes de la SEJB: Francis Bourquin de Bienne.

Commission «Chômage» SEJB: Yvette Liechti de Bienne. Le comité doit encore désigner un deuxième membre pour cette commission.

Comité de section: Jean-Pierre Schenk, maître secondaire à Bienne, en remplacement de Denis Racle.

Société pédagogique romande

Jacques Paroz et Germain Koller informent le CC/SEJB des délibérations de l'Assemblée des délégués et du Comité central de la SPR.

Y. Monnin demande qu'on apporte quelques petites corrections au procès-verbal du CC/SPR. Il s'étonne de la déclaration de la SPR concernant le déplacement du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC) de Genève à Berne. Au nom de quel droit la SPR peut-elle se permettre une telle déclaration (voir «Educateur» N° 38, p. 1108) alors que la majorité des cantons romands (NE/VS/FR/BE/TI) étaient favorables à ce transfert? Il estime que de telles prises de position devraient auparavant être soumises aux sections.

Association des maîtres aux écoles professionnelles

Le Comité central de la SEJB a reçu, au cours de la séance, une délégation de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles (AMEP).

Jean-Maurice Imhoff de St-Imier, après avoir remercié la SEJB de cette prise de contact, a présenté l'AMEP.

Situation: Les membres de l'AMEP sont rattachés à l'USEP (Union suisse de l'enseignement professionnel). Les sections n'ont pas nécessairement un caractère cantonal. La section jurassienne regroupe les enseignants du Jura bernois et ceux du canton du Jura. Il est évident que les problèmes cantonaux sont traités séparément. Certains maîtres aux écoles professionnelles font aussi partie de la SEB ou du SEJ. Généralement la plupart des maîtres, plus spécialement les maîtres techniques, n'en font pas partie.

Problèmes: Les contacts entre les enseignants de l'école obligatoire et les enseignants aux écoles professionnelles sont pratiquement inexistantes. De nombreux instituteurs ne connaissent pas le travail et les exigences de l'école professionnelle, comme les maîtres aux écoles professionnelles ignorent beaucoup des programmes des écoles obligatoires. Une meilleure information réciproque s'avère nécessaire de manière à faciliter le passage des élèves entre ces deux degrés.

Propositions

a) point de vue syndical: Les membres de l'AMEP, ainsi que le précisent les statuts de la SEJB, sont représentés à l'Assemblée des délégués de la SEJB. Ils ont la possibilité d'y exposer leur point de vue, comme les autres enseignants. Il y aura lieu d'étudier, sur le plan cantonal, comment on pourrait resserrer les liens entre l'AMEP et la SEB dans le cadre de la révision des structures de la SEB. La SEJB et l'AMEP souhaitent une meilleure information réciproque, notamment par l'échange de leurs procès-verbaux.

b) point de vue scolaire: Il est nécessaire de mieux se connaître. La SEJB invitera les présidents des sections à prendre contact avec les maîtres de l'AMEP afin qu'une information sur les écoles professionnelles puisse être faite dans les synodes. Diverses formes d'information peuvent d'ores et déjà être envisagées: journée de porte ouverte, visite, exposition, etc.

Les membres du CC/SEJB unanimes sont d'avis que des contacts plus étroits avec l'AMEP sont nécessaires. Ils ne peuvent qu'être favorables à l'école et aux enseignants.

Le secrétaire: Yves Monnin

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Cours 1980 — Inscriptions

Si vous souhaitez que le Centre déploie une activité importante et atteigne les objectifs fixés, il est nécessaire que vous vous inscriviez à plusieurs cours de votre choix. Veuillez si possible observer le délai du 15 janvier prochain.

Cours semestriels — Enquête

Une formule d'enquête est insérée à la page 121 du programme 1980. Profitez de la retourner dûment remplie en même temps que vos cartes d'inscriptions.

Nous souhaitons offrir dès l'automne 1980, la possibilité aux enseignants des niveaux primaire et secondaire de suivre un tel cours et d'obtenir ainsi un congé payé. Nous rappelons que cette possibilité sera offerte au plus tôt après 10 ans d'enseignement dans une école officielle du canton et au plus tard 10 ans avant la date légale de la retraite.

Conception globale de l'enseignement

Le cours animé par M. H.-L. Favre, directeur de l'Instruction publique (N° 5.119.1.) aura lieu

les vendredi et jeudi 7 et 20 novembre (au lieu des 9 et 23 octobre).

Autres cours

Veuillez envoyer directement au Secrétariat du centre vos inscriptions concernant les cours organisés par:

- Le Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, CPS (N°s 5.64.1. à 5.64.15, semaine de Davos incluse).
- La société suisse de travail manuel et réforme scolaire (N° 6.15. Fribourg).

Une offre à saisir

Avec l'accord de l'éditeur, nous tenons à disposition des intéressés, jusqu'à épuisement du stock, un certain nombre de livres «Noir et Blanc» de Gottfried Tritten au prix de revient de Fr. 15.— l'exemplaire.

Le directeur: W. Jeanneret

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Assemblée des délégués, 7 décembre 1979

Jean-Jacques Maspéro salue l'assemblée au nom des enseignants romands.

La participation de la SPR aux colloques peut donner des prises de contact enrichissantes. La SPR a une fonction d'amplificateur, qu'elle doit à sa représentativité (7000 enseignants primaires = 85 % des enseignants romands) et à son engagement dans une multitude d'organismes paritaires. La SPR est l'interlocuteur unique des enseignants romands.

Au niveau cantonal, la SPF peut faire appel pour un appui au sujet des salaires, du statut de l'enseignant, etc. La SPR met à disposition son appareil administratif, l'assistance juridique, financière, etc. Elle favorise une revalorisation de la profession.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE du 14 décembre 1978

Le PV, que chacun a reçu à domicile et dont on a pu prendre connaissance, est approuvé.

2. COMPTES ET RAPPORT DE VÉRIFICATION

Solde actif au 14.12.79	6 562.25
Cotisations: Broye	8 100.—
Fribourg V.	7 548.—
Glâne	6 660.—
Gruyère	10 176.—
G.F.M.E. (enfant.)	2 970.—
Sarine	12 566.—
Veveyse	2 772.—
	57 354.25

Comités, délégations	9 316.40
Honoraires	5 800.—
Administration	973.20
Cotisations SPR	32 146.—
	48 235.60

Solde actif 1979	9 118.65
Solde actif 1978	6 562.25
Augmentation	2 556.40

Hauteville, le 31 octobre 1979.

B. Perritaz, caissier

Les vérificateurs ont procédé à la vérification des comptes, la comptabilité est approuvée et le caissier, Bernard Perritaz en reçoit la décharge.

M^{me} Juliana Vonlanthen-Jordan, vérificatrice suppléante accepte de devenir vérificatrice.

M. Jean-Claude Gagnaux (Broye), accepte également de devenir vérificateur et M. Bernard Walter (Fribourg) devient suppléant.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ CANTONAL

Le rapport paru dans l'«Educateur» N° 36 est approuvé par l'Assemblée.

4. DÉMISSION DU PRÉSIDENT

Après 14 années d'activité au sein des différents comités d'enseignants, Claude Oberson se retire.

Michel Macheret, vice-président, assurera l'intérim.

5. PROPOSITIONS DU COMITÉ

Face au travail important du secrétariat, le comité souhaiterait instaurer une permanence, à raison de quelques heures par semaine (à l'exclusion des séances de comité).

Le comité aurait un local à l'Ecole normale. Le président, ayant une décharge hebdomadaire, traiterait des problèmes avec la secrétaire. Deux à trois heures par semaine semblent suffisantes pour l'instant. L'Etat contribuera aux frais de secrétariat, à raison de Fr. 3000.—. Cette somme pourrait être revue pour l'année prochaine.

Le vice-président met aux voix la proposition: la majorité accepte le principe.

Le comité propose de négocier une décharge horaire d'une demi-journée par quinzaine, pour les membres du comité se réunissant actuellement tous les quinze jours de 17 heures à 20 heures.

L'assemblée juge cette proposition excellente. Par son travail, le comité SPF rend service à l'Etat et au corps enseignant. Aussi l'assemblée demande-t-elle une modification à la proposition du comité:

L'Assemblée des délégués demande que les membres du comité obtiennent une décharge d'un demi-jour par quinzaine.

Cette dernière proposition est votée et acceptée par l'Assemblée. Celle du comité devient caduque.

Le comité propose d'introduire un représentant de la Conférence des inspecteurs au comité SPF pour les affaires purement pédagogiques.

Le proposition est votée et acceptée.

Beaucoup de gens travaillent hors des heures de classe, mais sont peu récompensés.

Le comité propose à l'AD: de donner mandat au comité de négocier la création de commissions pédagogiques fribourgeoises travaillant sur le temps de classe.

La proposition est approuvée par l'assemblée.

Cette année, de nouveaux programmes: histoire et géographie 4^e, environnement 3^e ont été introduits au cours moyen. Il y eut à ce sujet des réactions de mécontentement de la part des enseignants. C'est pourquoi le comité fait à l'AD la proposition suivante:

L'AD donne mandat au comité d'étudier ces programmes et de faire des propositions au DIP et à la conférence des inspecteurs.

La proposition est mise aux voix et acceptée par l'assemblée.

6. BUDGET ET COTISATIONS / DÉMISSION DU CAISSIER

Solde 1979	9 118.65
Cotisations: Fr. 100.— × 500	50 000.—
	59 118.65

Comités	9 500.—
Honoraires	6 000.—
Administration	1 500.—
Cot. SPR: Fr. 76.— × 500	38 000.—
Divers	2 000.—
	57 000.—

Solde présumé	2 118.65
---------------	----------

Bernard Perritaz, caissier

Le budget est accepté.

Bernard Perritaz a informé le comité qu'il cesserait sa fonction au 31.12.79. Nous adressons nos remerciements sincères à Bernard Perritaz et nous regrettons le départ d'un collaborateur aussi efficace et dévoué.

7. ELECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ

Bernard Bugnon (Veveyse) a quitté le comité. La section a désigné Bernard Currat pour le remplacer. L'assemblée applaudit la nomination de ce nouveau membre au sein du comité.

8. PROPOSITIONS DE LA SECTION FRIBOURG-VILLE

Recyclage du français: qu'en est-il des propositions faites au Richelieu, par une petite assemblée?

Cette assemblée demandait des informations sur le français. Le comité s'en est préoccupé et a rencontré à ce propos M. Maillard. Selon M. Maillard, cette information sera faite avant le recyclage, quand le canton de Fribourg disposera des moyens d'enseignement accompagnant «Maîtrise du français».

Deux institutrices de Villars-sur-Glâne ont été désignées pour donner la formation des recyclages de 1^{re} et 2^e. Elles forment les animatrices prises dans le giron des inspecteurs. Elles travaillent sur le temps de congé, le mercredi après-midi. Il a été prévu

que la 3^e demi-journée de congé serait utilisée pour des recyclages. Seuls leurs frais de déplacement sont pris en charge par l'Etat.

Concernant la lecture en 1^{re} et 2^e, ils ont défini la méthode «Au fil des mots». Mais l'IRDP a mis au concours les moyens d'ens. auprès des éditions. Ils seront testés.

Puisqu'on va introduire le renouvellement du français, ne peut-on profiter de donner mandat au comité de faire une étude pour diminuer nos effectifs de classe.

Jusqu'à ce jour, le comité ne s'en est pas occupé. La situation idéale serait une diminution des effectifs des classes. Cependant, on entrevoit la réponse: «si le budget le permet».

Proposition: prévoir une mise au point de la diminution des effectifs des classes et l'attribution des maîtres d'appui.

Mise aux voix: 22 pour, 13 contre.

Lors de la dernière assemblée des délégués, la section de la Broye avait émis une proposition touchant au rôle de l'inspecteur. Le comité avait accepté d'étudier le problème et d'y répondre lors de la prochaine AD. Le comité demande à la section de la Broye de renouveler sa proposition, car durant cette année il n'a pu que souligner le problème.

9. DIVERS

1. Le comité se propose de récupérer les travaux de groupe et de les diffuser.

2. Le comité continuera le combat concernant le passage au cycle d'orientation.

3. Le président ayant démissionné, un appel à la candidature sera fait par la voie des sections et de l'«Educateur».

Le président sera nommé par l'AD. L'AD extraordinaire aura lieu d'ici fin février pour cette nomination.

Lucienne Kaeser

Merci... Yvonne Steinauer!

C'est avec regret que nous disons «adieu» à notre chère Yvonne, dévouée secrétaire. Durant des années, elle n'a pas ménagé ses efforts au service de notre société. Persuadés qu'elle saura profiter du temps libre qui s'offre à elle, nous lui souhaitons une bonne année, de beaux voyages et beaucoup de détente.

L.K.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Remerciements à Claude Oberson

Tous les enseignants et le comité SPF tiennent à te remercier pour tout le travail effectué au sein des différents comités d'enseignants et en particulier à la tête de la SPF.

En effet, c'est en automne 1974 que tu as été élu président de la SPF. A cette époque, la position financière de notre société n'était guère brillante puisque la caisse accusait un déficit de Fr. 2000.—; en plus, la situation de la toute jeune SPF était précaire puisque certain «devin» de l'époque lui prédisait une fin très proche. Tu n'as pas eu la tâche facile à la barre de ce navire, tu as traversé eaux ténébreuses et tempêtes et tu as su mener ton bateau dans des eaux plus calmes. Preuve en est: une caisse au ventre légèrement rebondi (8000 francs de bénéfice), une SPF contestée, certes, mais considérée comme l'interlocuteur valable face au DIP, face à la CIS. L'an passé tu as mis ton talent d'organisateur au service de notre grande sœur la SPR. Si l'organisation du «Congrès 78» fut une réussite, c'est à toi que nous le devons. Au cours de ces années, tu as participé à un nombre considérable de représentations. Je n'aurai pas la prétention d'en faire la liste.

Pour toute cette somme de travail, les enseignants fribourgeois te remercient très chaleureusement. Ils tiennent à y associer ta femme, qui pendant nombre d'années a subi les effets d'une SPF bien envahissante.

M.R.

VALAIS

Programme de français renouvelé

PRÉSENTATION AUX ENSEIGNANTS VALAISANS

Les programmes de français seront renouvelés à partir de l'automne 1981 dans nos classes. Afin de sensibiliser les enseignants, et à les préparer à ces nouveautés, le DIP a mis sur pied des séances d'information. La première de ces séances a eu lieu à Monthey, le 11 décembre 1979, de 14 h. à 17 h. 30.

Étaient présents tous les enseignants des districts de Monthey et de Saint-Maurice. Y étaient invités: l'inspecteur scolaire, les directions d'école, les commissions scolaires et les représentants des associations de parents.

M. Anselme Pannatier, chef de service au DIP, ouvrit la séance en nous présentant ses salutations ainsi que ses souhaits de bienvenue. Il releva la participation, en tant qu'auditeur, de M. Antoine Zufferey, chef du DIP.

Pourquoi cette réunion?

- En automne 1971, la conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique adoptait le plan CIRCE I pour les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire. La rénovation du français est la conséquence de cette décision.
- La réunion de ce jour a pour but d'expliquer aux enseignants le pourquoi, le quand et le comment de ce renouvellement.

Pourquoi une rénovation?

Les explications qui suivent nous sont fournies par M. Roger Nussbaum, directeur des Etudes pédagogiques du canton de Genève.

- Il y aura toujours des tendances à renouveler l'enseignement du français,

car le langage parlé ou écrit revêt pour chacun de nous une grande importance.

- Durant les 50 dernières années, les schémas de communication simples ont été bouleversés par le téléphone, la radio, la presse, la TV. Nous avons assisté à des changements profonds dans le style, la présentation, la syntaxe... et même dans les réactions aux divers événements de l'actualité. Tous ces changements nécessitent une adaptation. Celle-ci est d'autant plus souhaitable que des adaptations ont été faites dans les pédagogies de mathématiques et d'environnement, par exemple.

L'ouvrage «Maîtrise du français»

Les auteurs de cet ouvrage sont :

- Sœur Marie-Rose Genoud, professeur d'école normale, Sion ;
- Marie-Josèphe Besson, inspectrice d'écoles, Genève ;
- Bertrand Lipp, maître de didactique du français, Lausanne ;
- Roger Nussbaum, directeur des Etudes Pédagogiques, Genève.

L'ouvrage de ces quatre auteurs a été soumis à des commissions d'examen, ainsi qu'à un jury d'experts internationaux avant d'être publié.

Avis et conseils

Les auteurs ont pris l'avis et demandé les conseils

- de psychologues,
- de pédagogues,
- de sociologues,
- de linguistes.

Compte tenu de ces divers avis et conseils, les auteurs ont voulu promouvoir un enseignement qui va :

- a) enrichir l'environnement linguistique de l'enfant ;
- b) donner la parole à l'enfant ;
- c) partir de la production de l'enfant ;
- d) décrire le fonctionnement de la langue ;
- e) prescrire une pratique.

Voilà les options essentielles de cette pédagogie.

(A suivre)

M.-Noëlle Perin

DIVERS

TABLE DES MATIÈRES 1979 Bulletin corporatif

Editoriaux

Bienvenue à nos collègues du Jura et du Jura bernois 27. Les médias avec ou contre l'école? 134. Le congrès SPR a vécu 403. Langue II: point de non-retour? 571. Une année scolaire bien remplie 675. Educateur: le temps de l'austérité! 870. Chexbres 1979 967. Educateur: feu vert à la politique d'information 1106. Dix ans d'éducation permanente 1159.

Parutions spéciales

La SPR une et diverse: L'enseignement spécialisé N° 12. La liberté de domicile N° 20. Les possibilités de promotion professionnelle N° 30. Pléthore ou pénurie N° 38.

Table des matières 1978: 53.

Congrès SPR: 195, 196, 251.

Séminaire de Chexbres: N° 32.

Dossiers «Jeunesse et Economie»: l'économie valaisanne N° 10. L'énergie N° 24.

Plan de parution 1980: N° 40.

Rubrique romande

Assemblée des délégués 28, 734, 736, 1107. Chexbres 407. CIRCE 328. CMOPE 85, 199, 500, 679, 811, 1163. Commission d'achats 1055. Comité central 31, 135, 198, 497, 572, 738, 872, 1108. Conférences 83. Congrès 195, 196, 251, 404, 737, 811. Ecole, instrument de paix 806. Economie familiale 1110. Education des adultes 871. Education permanente 82. FIAI 85. Groupe de réflexion 33, 84, 135, 197, 253, 406, 500, 619, 677, 740, 804, 871, 915, 987, 1031, 1111, 1162. Herzberg 810. Institutions européennes 676. IRDP 1054, 1161. KOSLO 678, 810. Langue II 915. Mathématique 677. Mise au concours 1111. Mise au point 31. Parents 83. Protection des eaux 676. Radio et TV éducatives 30, 137, 328, 496, 739, 803, 914, 1162. Roller Samuel 808. Rapport CC 621, 1027. Rapport financier 620. SIPRI 987. SLV 499,

987. Sonnenberg 199, 407, 676. SSPES 34. Stages 199. Statuts 252. Tribune libre 254, 740. Valencia 804. Villars-les-Moines 495, 574, 679.

Vaud

Allocation 91. Assemblée des délégués 408. AVEPS 37, 141, 92, 202, 257, 330, 506, 1037, 1059, 1113, 1164. AVMCO 1113. AVMCS 257. Bibliothèque circulante 748, 816. Billet du président 138, 1112. Caisse de pension 90. CEMEA 97. CFCV 200, 576, 1164. Communiqués 504, 505, 876. Conférences 202. Congrès 202, 409, 502, 503, 746, 747, 1032, 813, 873, 874. Cotisations 92, 502, 680. Cours 427. Delafontaine 38. Ecole normale 504. Education routière 257. Exposition 1114. Fédération 747. Grand Conseil 504, 1058. GREM 330. Gymnase du soir 815. Impôts 201. Informations-documents 814, 988. Membres honoraires 680. Membres SPV 141. Merci Alain 35. Musique et handicapés 505, 624, 680, 876. Nouveaux collègues 814. Organisation SPV 874. Où irons-nous? 577. Pédagogie compensatoire 574. Pestalozzi 331. Place au CC 202, 257. Point du CC 88, 255, 744, 1057. Rappel 37. Rectificatif 624. Recyclage 142, 257, 577. Réforme 138, 87. Rémunération 35. Séminaire pédagogique 742, 812, 873. SPL 257, 258. Traitements 36, 139, 141, 90, 201, 1164, 256, 330, 426, 503. Travaux manuels 505. Tribune libre 681, 876, 988, 1058. Vaumarcus 681. WWF 35, 1114.

Genève

Affront 1166. Allemand 144, 578. Année de la communication 1166. Apprentissage 94. Assemblées générales 93, 210, 334, 683, 750, 1167. Budget 822. Cactus 261. Cartel 507, 758. CIA 39. Communiqués 94, 1040, 1060. Conseils d'école 1038. Convocation 1038. Cotisations 206. Crise de confiance 580. Délégations 337, 918. Du son pour les lapins 579. Ecole des autres 143, 206, 510. Ecole-parents 39, 818. Equipes pédagogiques 430, 1040. Exposition 630. Fil de Liliane 822. FPSE 629. Fonds 684. GGEM 40, 508. Grand Conseil 260. Grutli 686.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 714564

Horaire 820, 878, 1039. Il était une fois 1115. Informations 758. Inspecteur 684. Intégration 508. Les dés sont jetés 432. Lettre ouverte 1060. Maîtresse en balade 40, 93, 262, 340, 509. Mémento 880. Monde au creux de la vague 509. Musée 1168. Nécrologie 1167. Nucléaire 144. Prévisions 880. Prix 207, 208, 258, 338, 429, 757, 819, 1040, 1115. Quelqu'un qui rêve 759. Que nous réserve l'automne? 756. Rapport 625. Rectificatif 580. Salaire 919. Savez-vous que... 339. Silence 580. Soutenir la SPG 629. Statut 822. Théâtre 340, 507. Université 95. Urgent 1040. Vient de paraître 1168.

Neuchâtel

Assemblée générale 631. Budget 517. Comité central 41, 96, 267, 687, 342, 581, 823, 881, 919, 989, 1061, 1171. Commission financière 760. Comptes 517. Déclaration 516. Délégation 759. District NE 519, 582, 824, 1044. DIP 1171. Duo 581. Ecole normale 434. Editorial 1042, 1061, 1117, 1171. Education permanente 97, 147, 518, 582, 688, 761, 1042, 1044, 1172. Education routière 989. Formation continue 762. Informations 146. Langue II 434, 824, 920, 1172. Mea culpa 1043. Mise au point 146. Participation 213. Projet de réorganisation DIP 761. Prolétariat 213. Quelques chiffres 215. 49... 54... 100, 823. Rappels 512. Rapports 512. Recours 1117. Savez-vous que... 214. Section préprofessionnelle 47. Sélection 433. Thèmes communs 1172. Thiébaud Alain 824. Traitements 147. Vacances menacées 211.

Jura

AJEPS 152, 522, 586, 923, 1063, 1174. Adieux 99. Association primaire 690. Artistes 523. Brevetés 763. Caisse maladie 271. Caisse de retraite 271, 829. Camps de ski 100. 113 ans de service 216, 345. Ceux qui rentrent dans le rang 215. Chœur 829. Classes spéciales 343, 763. Collecte 829. Comité central 435, 583, 633, 689, 828, 922, 1120, 1173. Commissions 1121. Confisqué 690. Cotisations 990. Délégation 762. Délégués 45, 150, 270, 436, 584, 762, 1045. Ecole de culture 585, 762. Ecole jurassienne 634. Ecole secondaire Porrentruy 763. Education physique 524. Effectif SEJ 437. Enfance et TV 691. Enseignants sans place 121. Fell René 585. Foutu latin? 634. Initiative 44, 436. Institutrices mariées 151. Lorsque le couperet... 882. Maîtresses enfantines 586, 990. Maîtres secondaires 1122. Mimosa 437. Moyens d'enseignement 763. Neuf ans de présence 99. Organisation SEJ 271, 690. Parlement 828. Partage SEB 883. Passage à l'école secondaire 1046. Perfectionnement 437, 524, 764, 829, 1047, 1174.

Président SEJ 689, 989, 1062. Rencontre avec le gouvernement 633. Responsable SEJ 149. Salade rustre 635. Salaires 152, 1173. Secrétaire 44. Solidarité 44. Syndicat 43, 44. Toujours le système 45. Vœux 1175.

Jura et Jura bernois

AJEPS-AEPSJB? 153. Centre interrégional 764. Centre de perfectionnement 218, 273, 346, 438, 524, 586, 692, 765, 830, 923, 1063. CIP 438. La SPJ dissoute 272. Tennis et équitation 764.

Jura bernois

Assemblées générales 587, 769, 885. Classes de perfectionnement 274. Comité central 990, 1124. Comité provisoire 47, 274, 347, 525, 694, 830, 884. Congrès SPR 153. Délégués 692. Du vrai côté de la vie 153. Ecole de formation féminine 439. Ecole primaire 991. Education permanente 637. Education physique 1064. Exposition 695. Liberté de domicile 765. Maîtresses d'ouvrage 528. Maîtresses d'ouvrage et d'éc. fam. 526. Nouveau départ 46. Perfectionnement 1048, 1064, 1125, 1175. SBMEM 767. Section Moutier 766. Section Bienne - La Neuveville 100, 767. Section d'information 439. Séminaire de Bienne 765. Synode de Courtelary 694. Synode de Moutier 925.

Enseignement mathématique

Cinquième Forum suisse, Lugano, 26-28 novembre 1979

A Lugano vient de se dérouler le cinquième Forum suisse sur l'enseignement mathématique, organisé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ce Forum, qui a bénéficié cette année de la collaboration de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), a réuni pour une première discussion sur le plan suisse environ 120 responsables de l'enseignement mathématique durant la scolarité obligatoire et représentants de l'école professionnelle.

La coopération entre la scolarité obligatoire et l'école professionnelle est devenue une nécessité, maintenant que la réforme de l'enseignement mathématique a atteint dans de nombreux cantons les classes terminales de la scolarité obligatoire. Le Forum a permis de définir les objectifs et les conceptions d'un enseignement mathématique adapté à notre époque.

Une discussion franche et ouverte, en petits groupes, a fait ressortir clairement les objectifs essentiels poursuivis par les deux partenaires :

Fribourg

Appel aux candidats 1176. Appui pédagogique 1048. CO 440. Comité cantonal 156. Communiqués 350. Congrès 156. Convocation 1064. Danse 831, 887. Délégués 48. Education créatrice 1066. Education permanente 886. Exposition 928, 1176. Forum 221. Jeunesse 638. Livre 695. Mousset 529, 587. Oasis arctique 1126. Passage au CO 1049. Pollution sonore 220, 275. Rapport 1064. USA 102, 156. Vigilants 1126.

Valais

Avis 51. Associations de parents 441. Comité cantonal 157. COSMA 51. Ecole danoise 1050, 1067. Exposition 158, 696. Lexidata 830. Nouveau comité 51. Rapport SPVal 929, 991. Rapports CP et CIM 49, 1068. Travaux à l'aiguille et TM 352.

Divers

Bioscope 444. CEMEA 354. Centre d'information 159. Cinéma 279, 698, 832. Collages 770. CMOPE 354, 443, 933, 993. Coordination 445. Danses 992. Dessins 222. Echanges 55. Environnement 833. Exposition 933. IRDP 698. Jus de pommes 697. LSPN 1176. Ni vu... ni pris 55. Places d'apprentissage 531. Samedi scolaire 1070. Service de placements 159, 22, 531, 832, 1069. SSMG 698. Télévision éducative 103, 159, 277, 444, 589, 697. UNESCO 698, 933, 993. Voyages 443.

- L'enseignement mathématique doit occuper une place importante dans l'éducation et la formation des jeunes.
- Il doit permettre à l'élève et à l'apprenti de maîtriser les problèmes mathématiques qui se posent à eux dans la profession et dans la vie de tous les jours.

Les représentants de l'école professionnelle ont pu constater qu'en Suisse, comparativement à d'autres pays, le renouvellement de l'enseignement mathématique a été effectué de manière plus systématique. En outre, la mathématisation de l'enseignement du calcul laisse encore une large place au calcul traditionnel.

Il a été admis que les contacts entre la scolarité obligatoire et l'école professionnelle, souvent négligés jusqu'ici, doivent être intensifiés sur le plan cantonal, afin que les connaissances et aptitudes de l'élève puissent s'épanouir au cours de sa formation professionnelle.

Werner Heller

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT
à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____ Je souscris
Nom _____ l'abonnement suivant:
Adresse _____ ☐ Franç. ☐ Allem.
N° postal/ ☐ 5 nos, Fr. 14.—
localité _____ ☐ 10 nos, Fr. 25.—
Signature _____ ☐ 20 nos, Fr. 48.50
Date _____

Chalet JOLIMONT à CHAMPÉRY

80 lits, tout confort.

Par suite d'annulation, libre pour les semaines
suivantes:

25 au 29 février — 24 au 28 mars.

S'adresser à A. CURTI, gérant, 1817 Fontani-
vent, tél. 021/61 32 93

DANSES DE L'ESPAGNE

avec Alberto Alarcon, Murcia

Stage de week-end 2/3 février 1980 au Centre Gwatt/lac de
Thoune.

Inscriptions à Willy Chapuis, 3400 Burgdorf.



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Colonie de vacances? Semaine d'études?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si
vous pouvez atteindre 180 camps de vacances avec
une seule demande — gratuitement! Une carte avec
« qui, quand, quoi, combien » suffit.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

De la part de :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003
BERNE

J.
1820 Mo